le travail

Edition nationale
volume 54, numéro 3
avril-mai 1979

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Montreal
B-889

CSN

NOS INTÉRÊTS DE TRAVAILLEURS D'ABORD

le congrès spécial de la CSN sur la question nationale

1-2-3 juin 1979

notre dossier en pages 7-14

En conseil confédéral, la CSN apporte son appui au syndicat canadien des postiers suite à la condamnation à la prison de Jean-Claude Parrot

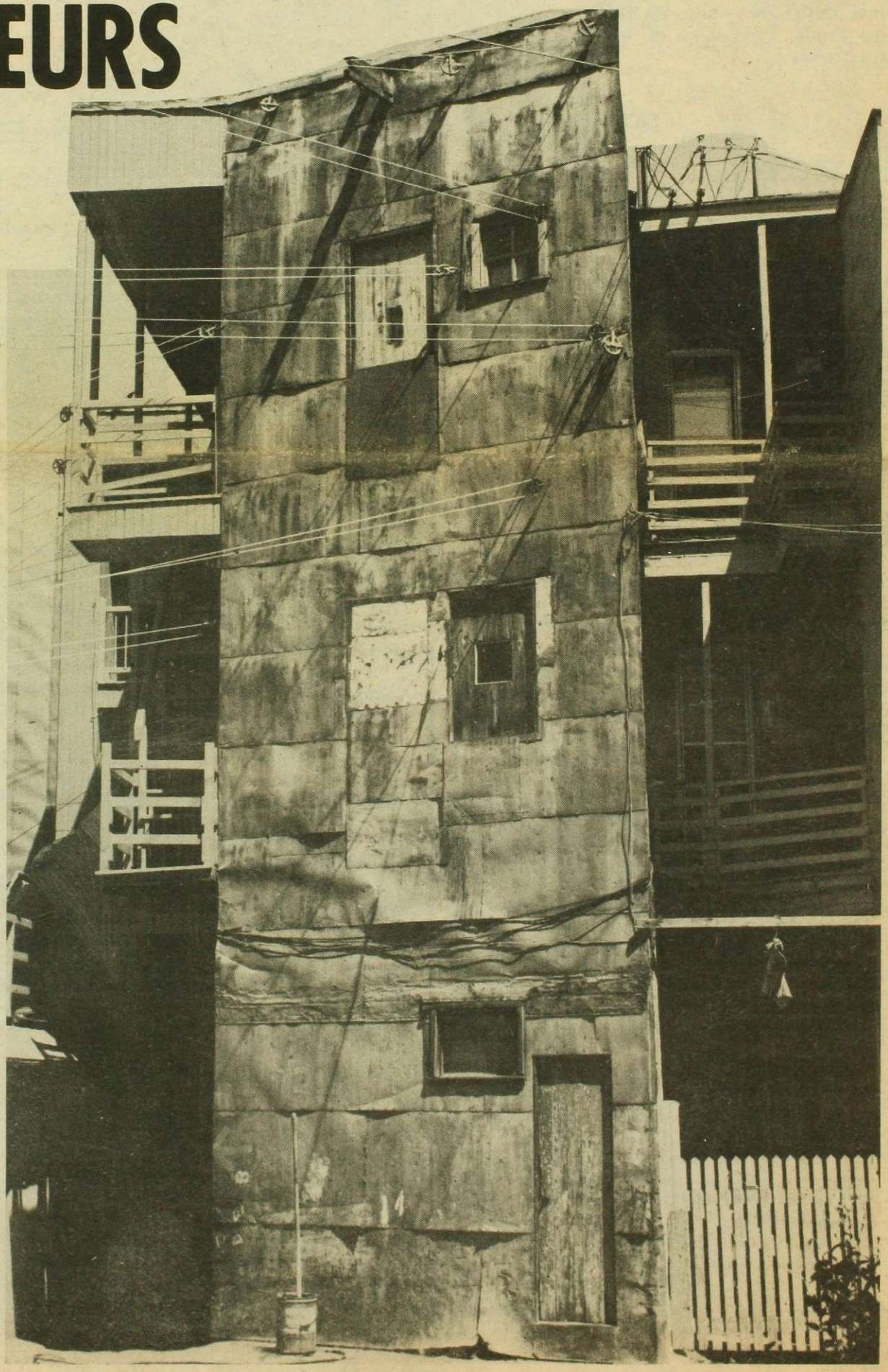

le travail

avril–mai 1979

les négociations du secteur public

Malgré toutes les tentatives gouvernementales de faire un show des négociations, ces dernières ont débuté. Suite à toutes les déclarations de Parizeau, on s'attend à une dure lutte sur les salaires, les droits syndicaux et la sécurité d'emploi.

pages 4 et 5

le travail à temps partiel

Depuis une dizaine d'années, le travail à temps partiel s'est développé à un rythme très rapide, amenant les travailleurs à combattre cette nouvelle forme de négation de leur droit au travail.

pages 16 et 17

les conflits

pages 18 et 19

Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). Publié mensuellement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les diverses instances de la centrale et de refléter le plus fidèlement possible la vie des organismes et des syndicats membres.

Direction: Michel Rioux, service de l'information de la CSN.
Responsable: Jacques Gauthier.
Rédaction: Jacques Gauthier, Michel Rioux, Martin Viau, Peter Bakvis, François Demers, André Sauvé et toutes les personnes ou groupes dont les noms apparaissent en fin d'articles.
Photographie: Jean-Claude Champagne et Pierre Gauvin-Evrard.

Le journal Le Travail n'est pas responsable des textes qui lui sont envoyés pour publication. Le responsable ainsi que la direction se réservent le droit de publier ou non ces textes, selon les besoins. Il est également compris que les textes peuvent être réécrits ou plus simplement servir de base à un nouveau texte.
La reproduction et l'utilisation de textes publiés est non seulement permise mais encouragée.

le sommet économique de Montebello

LA CSN A MIS DE L'AVANT SES REVENDICATIONS: AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'objectif de la CSN, en participant au dernier Sommet économique, n'était pas de convaincre les employeurs de cesser de prendre toutes les mesures qu'on connaît dans le but d'empêcher leurs employés d'exercer un droit fondamental, de lui de former des syndicats. Tout le monde l'aura compris.

De même, la CSN savait qu'au sortir de ce Sommet, les entreprises n'auraient pas davantage le goût ou la volonté d'en apprendre davantage au public quant à leur fonctionnement. S'il n'en tient qu'à elles en effet, leurs livres vont continuer d'être aussi imperméables aux regards de la population, comme à ceux du gouvernement dans bien des cas.

La CSN, d'un autre côté, n'a pas cru utile de rechercher des consensus illusoires. Ce qu'elle a fait, c'est d'exposer le plus clairement possible ses revendications, d'expliquer ses positions. En livrant sa propre lecture de la réalité, la CSN a été amenée à conclure que 1978 n'avait pas été une bonne année pour les travailleurs, contrairement aux affirmations du gouvernement dans son document préparatoire.

Comme l'expliquait le président Norbert Rodrigue quelques jours après le Sommet économique, alors qu'il dressait un bilan de la participation de la centrale, "les revendications que nous avons présentées et défendues au Sommet, nous les avons tirées de notre expérience quotidienne. Nous croyons que sur plusieurs de ces revendications, nous avons fait avancer les choses face au public et au gouvernement".

Une société secrète

La CSN a soutenu que le Québec était, ni plus ni moins, une société secrète en ce qui a trait à la connaissance publique des données des compagnies: leurs revenus, les subventions qu'elles reçoivent, les taxes qu'elles paient, les investissements projetés, les impôts qu'elles versent et les exemptions fiscales dont elles jouissent. Même le gouvernement, dans plusieurs cas, ne connait rien de ces données.

Les représentants patronaux ont admis que ce n'était pas le capital qui manquait au Québec, ce qui a amené la CSN à répondre qu'on assistait à une grève des capitaux, grève dont on a concédé en permanence l'exercice aux capitalistes. Il faut donc que l'Etat québécois devienne le principal moteur du développement économique, qu'il en soit le maître d'oeuvre.

Muni du capital nécessaire et possédant les outils appropriés, le gouvernement pourrait et devrait développer l'économie en fonction des besoins des Québécois.

Pour y arriver, la CSN soutient qu'il faut procéder à la nationalisation de la prévoyance collective, c'est-à-dire utiliser les sommes qui se trouvent prisonnières dans les fonds de pension des trusts et dans les compagnies d'assurance, pour notre développement collectif.

"Dans une opération comme celle-là, c'est le courage politique qui est essentiel", a dit Norbert Rodrigue.

L'emploi et le syndicalisme

Dans son bilan, la CSN a déclaré qu'à son avis, sa participation active au Sommet avait permis de faire avancer le débat sur des revendications jugées majeures, en particulier la condition féminine, la transparence économique, la création d'une Caisse de stabilisation de l'emploi et l'accès au syndicalisme.

Toutes ces revendications vont dans le sens des intérêts de la majorité; la CSN ne s'attend donc pas à voir le patronat les appuyer.

Mais puisque ces revendications visent l'amélioration de la condition des travailleuses et des travailleurs du Québec, la CSN exige que le gouvernement y donne suite, malgré l'opposition qui ne manquera pas de venir de la part d'une minorité de bien nantis.

la CSN participera-t-elle à de nouveaux sommets

C'est en évaluant les suites qui auront été données au dernier Sommet que la CSN décidera de poursuivre sa participation à de telles rencontres.

Devant le Sommet, le président Norbert Rodrigue a fait la déclaration suivante:

"Nous évaluerons la pertinence de recommander ou non à nos membres la participation à un prochain Sommet en tenant compte des suites qui auront été données à nos revendications les plus pressantes:

- *rétablissement de l'indexation du salaire minimum telle qu'elle existait jusqu'en juillet dernier, avant que le gouvernement ne la gèle;*
- *adoption de mesures concrètes qui auraient pour effet de faciliter la syndicalisation;*
- *adoption de mesures concrètes qui amèneront la transparence économique;*
- *création d'une Caisse de stabilisation de l'emploi.*

Nous posons cependant une condition préalable à la poursuite de toute discussion en Sommet: que la police se retire des syndicats et cesse immédiatement l'opération policière secrète connue sous le nom "d'opération public".

Nous considérons en effet comme indécent d'inviter des organisations syndicales démocratiques à la discussion et, en même temps, faire espionner, ficher et infiltrer ces organisations par la police".

la lutte des femmes, une lutte permanente et collective

les états généraux du 3 mars

Le 3 mars, dans le cadre de la journée internationale des femmes, les travailleuses salariées québécoises ont tenu leurs Etats généraux dans la ville de Québec. A cette occasion, plus de 500 femmes et une centaine d'hommes ont fait le bilan de la condition des femmes sur le marché du travail, thème d'un manifeste mis de l'avant par les comités de la condition féminine de la CSN et de la CEQ: l'inégalité des chances au niveau de la formation et de l'emploi, les conditions d'emploi, les conditions de vie des femmes, le bilan des interventions gouvernementales, voilà autant de sujets qui ont été discutés toute la journée durant. Les participantes ont enfin mis de l'avant une plate-forme de revendications minimales ainsi qu'un plan d'action commun.

la journée internationale du 8 mars: oui, nous sommes ensemble!

La participation à la journée internationale des femmes du 8 mars (8 000 à Montréal) prouve bien que de plus en plus les travailleuses et les travailleurs seront ensemble pour faire la lutte contre l'oppression des femmes à tous les niveaux. Les revendications des femmes mises en évidence lors de vztte journée auront permis à tous de constater l'écart grandissant entre les bonnes intentions du cabinet péquiste et les politiques qu'effectivement il met de l'avant. L'absence de politiques décentes pour le congé-maternité, les garderies et l'avortement, les différences salariales qui existent encore pour qmz même tâche accomplie par des femmes et des hommes en sont des preuves flagrantes.

la manifestation du 31 mars: c'est aux femmes de décider!

1 000 femmes, hommes et enfants ont participé le 31 mars dernier à Montréal, lors d'une manifestation et d'une fête, à la journée internationale pour l'avortement et la contraception libres et gratuits ainsi que pour l'accès libre, non-forcé, à la stérilisation, célébrée dans 37 pays. La coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, dont la CSN est membre, a rappelé à cet occasion que nulle part au monde n'est reconnu aux femmes le droit absolu à vontrôler leur fertilité et à décider d'avoir ou non des enfants et dans quelles conditions. La lutte pour l'obtention de ces droits concerne tous les mouvements et tous les individus qui sont en faveur des droits démocratiques et pour la justice sociale.

Plate-forme de revendications minimales
des états généraux des travailleuses salariées québécoises

Préalable: Nous exigeons la reconnaissance et le respect du droit au travail pour toutes les femmes.

1. Nous exigeons que le sexisme et le racisme soient éliminés dans les manuels, les programmes et l'orientation scolaires, dans la publicité et les médias d'information ainsi que dans les textes circulant dans les syndicats.
2. Nous exigeons l'application concrète et rigoureuse des principes de non-discrimination à l'embauche et du droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
3. Nous exigeons la reconnaissance et le respect du droit à des conditions de travail décentes, pour tous, femmes et hommes; nous exigeons des conditions de travail adaptées aux travailleuses et travailleurs et non l'inverse, afin de permettre à tous un accès égal à tous les emplois.
4. Nous exigeons l'élargissement des droits d'association afin de permettre un véritable accès à la syndicalisation.
5. Nous exigeons que soit amendé le projet de loi no 126 portant sur les normes de travail afin de permettre l'adoption et l'application rigoureuse d'une loi portant sur les conditions d'emploi minimales décentes devant s'appliquer à tous les groupes de travailleuses et travailleurs.
6. Nous exigeons pour toutes les travailleuses enceintes, des congés de maternité, d'une durée de 20 semaines, payés à 100% à partir d'une caisse financée par tous les employeurs et administrée par l'Etat.
7. Nous exigeons la reconnaissance et le respect du droit à la contraception et à l'avortement libres et gratuits.
8. Nous exigeons que le réseau public de santé assure des services d'avortement et de contraception libres et gratuits accessibles à toute la population, partout au Québec. *Une proposition à l'effet que "ce réseau soit contrôlé par les usagers et par le personnel qui y travaille" a été laissée sur table pour débat lors d'un prochain conseil confédéral.*
9. Nous exigeons des congés pour avortement payés à 100%, accessibles à toutes les travailleuses décidant d'interrompre leur grossesse.
10. Nous exigeons l'établissement d'un réseau universel de garderies gratuites accessibles à tous. *Même remarque qu'à la proposition 8.*
11. Nous exigeons pour toutes les travailleuses immigrantes et les autochtones, l'accès à tous les bénéfices sociaux à l'égal de toutes les travailleuses.
12. Nous exigeons des mesures spéciales du gouvernement pour lutter contre les formes grossières ou subtiles de discrimination dont sont victimes les femmes travailleuses immigrantes et autochtones, particulièrement celles de couleur.
13. Nous exigeons que cesse toute politique discriminatoire fondée sur le sexe et sur le statut social, en particulier à la Baie James.

cherchez l'erreur

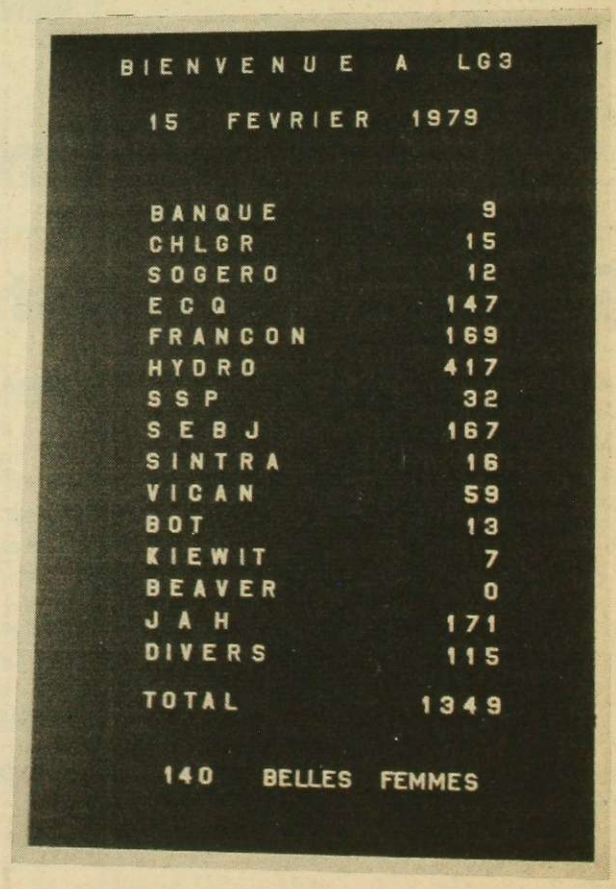

les négociations du front commun dans le secteur public csn-ceq-ftq

MALGRÉ LE GOUVERNEMENT, C'EST COMMENCÉ

Une première rencontre entre le Front commun et le gouvernement, au niveau d'une table centrale où seraient négociés les salaires, les droits parentaux, les régimes de retraite et les primes d'éloignement, devait avoir lieu le 20 mars dernier.

Mais le gouvernement a décidé de transformer cette réunion en un spectacle public et annoncé son intention que la table centrale devienne à l'avenir non pas un lieu de négociation véritable mais une espèce de débat périodique devant la télévision et les journalistes.

Devant l'exigence du Front commun que la première rencontre ait lieu en privé, le gouvernement ne s'est pas présenté à la réunion prévue.

Le Front commun a donc été obligé de faire le dépôt des revendications sur les salaires et les droits parentaux par messagers. Peu après, le gouvernement a admis implicitement qu'il était parti du mauvais pied et a proposé la création d'un comité technique chargé de préciser les modalités de fonctionnement de la table centrale.

Depuis ce temps, les travaux au niveau de ce comité technique vont bon train et on s'attend à une entente au cours du mois de mai.

Par ailleurs, l'événement marquant aux tables sectorielles de négociation (Affaires Sociales, professeurs de Cegeps, soutien Cegep, soutien de commissions scolaires, professionnelle, professionnels des Affaires sociales et des Cegeps), c'est le dépôt de premières offres patronales au cours du mois de mars.

En résumé: les intentions patronales sont clairement de rogner sur la liberté d'action syndicale et d'augmenter les droits de gérance en matière de mobilité du personnel et de sécurité d'emploi.

Par ailleurs, ces offres sectorielles contenaient des offres salariales qui promettent une clause d'indexation pour l'avenir, sans en préciser le contenu et proposent à tout le monde des pertes de pouvoir d'achat très importantes (jusqu'à 20%).

C'est pour étudier en détail ces offres patronales et les comparer aux revendications syndicales que la plupart des syndicats du secteur public CSN (plus de 500 unités différentes) se sont réunis le 10 mai en heures d'étude sur les lieux de travail.

Ce premier geste de mobilisation avait été précédé au cours de la fin de semaine des 28 et 29 avril par un rassemblement à Québec d'environ 1,000 délégués des syndicats du secteur public CSN, visant à faire le point sur l'état des négociations dans les divers secteurs.

Parizeau ne veut pas geler les salaires mais les baisser

Dans sa déclaration du 11 octobre 1978 sur la politique salariale du gouvernement, le ministre Jacques Parizeau déclarait: "Je ne cacherais pas que la tentation du gel de tous les salaires dans le secteur public et parapublic pendant un an soit apparue."

M. Parizeau a résisté à la tentation.

Il n'a pas gelé les salaires.

Il les a baissés.

En effet, dans les offres faites aux tables sectorielles au mois de mars, l'ensemble des travailleurs se voit offrir une baisse de salaire allant dans certains cas jusqu'à 20%.

C'est qu'il n'y aurait pas d'indexation: tout au plus, le gouvernement annonce-t-il pour l'avenir une clause d'indexation visant à protéger les revenus "d'une manière suffisante mais non absolue" contre l'inflation.

Par ailleurs, le gouvernement bâtit ses offres sur le salaire actuel et oublie l'ajustement des salaires (probablement 4.5% ou davantage), déjà prévu dans les conventions actuelles pour le 30 juin prochain, pour effectuer le rattrapage du pouvoir d'achat attaqué par l'inflation.

Enfin, le gouvernement propose aux quelques 25,000 travailleurs les moins payés du secteur parapublic une augmentation salariale de l'ordre de 5¢ de l'heure en trois ans...

Le tableau qui suit illustre cette proposition: actuellement, le salaire horaire minimum est de $5.16. A l'échéance de la convention, soit au 30 juin prochain, en vertu des conventions actuelles qui se terminent à cette date, le salaire minimum devrait être de $5.39 de l'heure ou plus.

	Fin de convention 30/06/79	79-80	80-81	81-82	Variation totale: 3 ans
Taux horaire	5.39	5.34	5.39	5.44	
Augmentation en cents/heure		−5¢	+5¢	+5¢	+5¢
Taux hebdomadaire					
35 heures	188.65	186.90	188.65	190.40	$1.75
36¼h.	195.39	193.58	195.39	197.20	$1.81
38¾h.	208.86	206.93	208.86	210.80	$1.94
40h.	215.60	213.60	215.60	217.60	$2.00
Variation en pourcentage		−1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Taux d'inflation anticipé		8 à 11%	8 à 11%	8 à 11%	

$265, c'est juste!

Le salaire minimum décent revendiqué par le Front commun FTQ-CEQ-CSN est de $265. par semaine en 1979-80: soit un salaire de $250.00, plus une prévention (indexation) de 6% contre la hausse du coût de la vie.

Or, selon un sondage fait par l'Institut canadien d'opinion publique et publié par LA PRESSE du 18 avril dernier, les Canadiens croient qu'une famille de quatre personnes a besoin d'un revenu minimum de $250 par semaine pour boucler son budget...

Il faut noter au sujet de ce sondage:

1. que le dollar américain vaut plus cher que le dollar canadien;
2. que la revendication du Front commun a, elle aussi, été construite sur les besoins d'une famille de 4 personnes.

Le tableau qui suit établit la comparaison, au fil des ans, entre les réponses données par les Américains et les Canadiens, à la dite question, depuis 1967.

	Revenu minimal déclaré	
Année du sondage	CANADA (National)	USA (Milieu urbain)
1967	$100	$101
1969	125	120
1973	146	149
1975	174	161
1976	200	177
1977	200	199
1978	200	201
1979	250	223

L'ENJEU: MOBILITÉ, TÂCHE, SÉCURITÉ D'EMPLOI

"Le résultat de la décision politique du gouvernement du Québec de comprimer les ressources mises à la disposition de la Santé et de l'Education, c'est un ensemble d'ajustements administratifs à l'intérieur des réseaux de services qui menacent réellement les acquis des travailleurs en matière de tâches et de sécurité d'emploi."

Telle est la principale conclusion d'une étude menée par les services techniques du secteur public CSN et rendue publique au cours de la fin de semaine des 28 et 29 avril devant environ 1,000 délégués des 85,000 travailleurs de l'Education et de la Santé membres de la CSN.

Le document d'une cinquantaine de pages établit que les restrictions budgétaires décrétées par le gouvernement répondent ouvertement aux pressions du patronat qui, en période de crise économique, "réclame de l'Etat un autre type d'intervention dans l'économie, une augmentation des interventions conformes à ses intérêts à lui plutôt qu'à ceux des travailleurs."

Il précise ensuite que, dans l'Education, sous prétexte de respect des normes budgétaires, le gouvernement "s'efforce d'empêcher que l'Education permanente et l'enseignement privé obtiennent les conditions de sécurité d'emploi et de tâche que les professeurs de Cegeps lui ont arraché en 1976. Il s'agit de limiter les effets d'entraînement des gains syndicaux aux secteurs où ils ont été obtenus".

"Il se sert du groupe de professeurs de Cegeps qui ne sont pas couverts par la sécurité d'emploi (remplaçants, mi-temps, chargés de cours) comme d'un coussin compressible à volonté pour répondre aux contractions budgétaires.

"Il s'attaque au personnel non-enseignant (soutien et professionnel) pour augmenter sa marge de manoeuvre."

Le document souligne ensuite que le sens des récentes offres patronales aux tables de négociation des Affaires Sociales correspond directement aux souhaits exprimés, à la veille des négociations par l'Association des hôpitaux du Québec (AHPQ), quand elle revendiquait que le gouvernement encourage la négociation de clauses normatives susceptibles de redonner aux administrations hospitalières "le degré de flexibilité nécessaire pour améliorer l'efficacité de gestion et la productivité".

Ainsi, poursuit le texte, les employeurs proposent d'accroître leur liberté de manoeuvre dans le cas d'abolitions de postes, de fermetures de services, de non-remplacement d'absences temporaires, de mobilité du personnel.

"Nous savons par expérience, conclut le texte, que non seulement ces mesures menacent nos emplois et nos conditions de travail mais aussi elles affectent grandement les services aux populations que nous desservons."

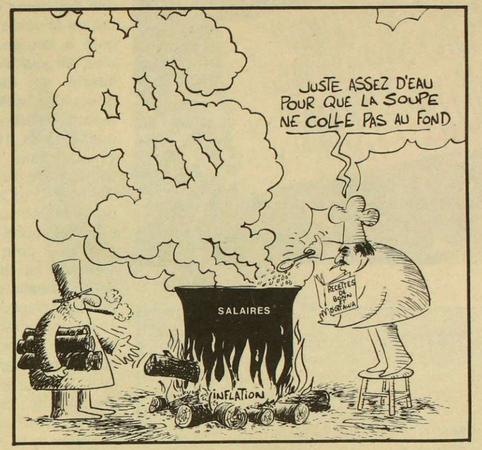

qui sont les membres CSN dans ce front commun?

Le Front commun FTQ-CEQ-CSN de 1979 regroupe près de 200,000 travailleurs de la Santé, de l'Education et des Services Sociaux, dont plus de 85,000 sont membres de la CSN et regroupés dans les Fédérations des Affaires sociales (FAS), des Employés des Services Publics (FESP), des Enseignants Québécois (FNEQ) et des Professionnels Salariés et Cadres (FPSCQ).

Classification selon les salaires

A. 19,810 travailleurs au salaire minimum (1er mai 1979): $5.16 de l'heure ou $180.73 pour une semaine de 35 heures.

Ce groupe comprend les classifications suivantes:

METIERS:
Affaires sociales:
aide aux diètes, aide en alimentation, opérateurs de machines à laver la vaisselle, portier(ère), préposé(e) à la buanderie, préposé(e) à la cafétéria, préposé(e) à la calande, préposée() à la lingerie, préposé(e) au restaurant, préposé(e) aux ascenseurs, pressiers, gardienne de résidence, préposé(e) à l'entretien ménager (travaux légers): 10,066 syndiqué(e)s.

Education:
aide domestique, aide général à la cuisine, gardien 548

BUREAU:
Affaires sociales:
commis, messager, préposé(e) à la bibliothèque, préposé(e) à la reprographie: 888 syndiqué(e)s.

Education:
auxiliaire de bureau: 171 syndiqué(e)s.

PARA-MEDICAL:
Affaires sociales:
aide de service, commis à la pharmacie, préposé(e) au laboratoire du lait, préposé(e) aux bénéficiaires: 8,137 syndiqué(e)s.

B. 76,529 travailleurs qui reçoivent le salaire moyen ou moins que le salaire moyen: soit au 1er mai 1979, $270 par semaine ou $14,040 par année.

Ce groupe comprend les classifications suivantes:

– Bureaux: de commis à secrétaire de direction:	24,845 syndiqué(e)s
– Para-médical: tout:	35,574 syndiqué(e)s
– Métiers: tout jusqu'à concierge plus (exclusivement)	100,000 pi. ca. et 16,110 syndiqué(e)s

N.B. La classification technicien comprend aussi un bon nombre de ses membres dont les salaires sont très proches du salaire moyen, même si légèrement supérieurs.

libérez Pierre-Paul Geoffroy

UN 4ième REFUS DE LA COMMISSION

Il y a eu 10 ans, le 4 mars 1979, que Pierre-Paul Geoffroy, prisonnier politique, est derrière les barreaux.

Pierre-Paul Geoffroy avait pris à son compte, à l'époque, la totalité des actions du Front de Libération du Québec 1968-1969, en guise de solidarité avec ses camarades qui avaient pu échapper à la police. Il a été condamné à 124 fois l'emprisonnement à perpétuité.

Aujourd'hui, il a le droit fondamental à un peu de liberté après avoir passé 10 ans de sa vie en prison. Et ce, d'autant plus que Pierre-Paul Geoffroy est éligible à une libération conditionnelle de jour depuis 6 ans (mars 1973) et à une libération conditionnelle totale depuis 3 ans (mars 1976).

En fait le cas de Pierre-Paul Geoffroy ne constitue qu'un cas parmi tant d'autres chez les détenus en général, dont les droits ne sont pas reconnus en vertu des procédures discrétionnaires et arbitraires de la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles. La Commission, au dire même du juge en chef de la Cour suprême du Canada, Bora Laskin, est "un organisme tyrannique" et son activité" témoigne d'un nouveau despotisme".

La libération (même de jour) a été refusée à Pierre-Paul Geoffroy à quatre reprises pour la Commission: en février 1976, en novembre 1977, en octobre 1978 et dernièrement en avril 1979.

C'est pourquoi le **Comité pour la Libération de Pierre-Paul Geoffroy** *profite de l'occasion pour réclamer sa mise en liberté et pour réaffirmer bien haut le droit inaliénable qu'a Pierre-Paul Geoffroy, prisonnier politique, de réintégrer la société québécoise.*

Il ressort clairement de l'analyse du dossier de Pierre-Paul Geoffroy qu'il a été victime d'une sentençe dite "exemplaire" – unique dans les annales judiciaires du Commonwealth –, sentence rendue d'abord et avant tout en fonction du climat politico-social de l'époque. En d'autres termes, ce n'est pas tant Pierre-Paul Geoffroy qui a été "puni" que tous les éléments de contestation et de changement dans la société québécoise à cette époque.

Aujourd'hui, 10 ans plus tard, le moins qu'on puisse dire est que le climat a changé. Pour n'en donner qu'un seul exemple récent, Pierre Charette, l'ancien camarade de Pierre-Paul Geoffroy au sein du FLQ, a été **libéré sur parole,** *le 15 janvier dernier, en attendant la suite des procédures judiciaires dans son cas; de même, toutes les sentences imposées à d'anciens militants du FLQ 1968-69 ont été beaucoup moins lourdes (et de loin) que celle assénée à Geoffroy.*

Pierre-Paul Geoffroy a droit non seulement à une libération de jour mais à une libération conditionnelle complète, en vertu même des réglements de la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles. C'est un droit strict et fondamental. La Commission doit maintenant faire en sorte que ce droit soit appliqué et que Pierre-Paul Geoffroy soit libéré.

Le Comité pour la libération de Pierre-Paul Geoffroy a lancé le 20 avril dernier, avec l'appui de plusieurs groupes et personnalités, une deuxième offensive dans le cadre de la vaste campagne publique qu'il a lancée, le 16 février dernier, en vue d'obtenir la remise en liberté de Pierre-Paul Geoffroy, prisonnier politique, qui est maintenant derrière les barreaux depuis plus de 10 ans, soit depuis le 4 mars 1969.

Le Comité annonce que Pierre-Paul Geoffroy a décidé de porter en appel la décision de la Commission des libérations conditionnelles (CNLN) qui, pour la quatrième fois, vient de lui refuser une libération conditionnelle de jour — à laquelle il a droit depuis 6 ans (mars 1973) — et une libération conditionnelle totale — à laquelle il a droit depuis 3 ans (mars 1976).

Le Comité a aussi annoncé qu'un groupe de personnalités venait d'être formé afin de travailler activement à la libération de Pierre-Paul Geoffroy. Ce groupe exige une rencontre, dans les plus brefs délais, avec les commissaires de la CNLC, en vue d'appuyer les motifs de l'appel. Parmi ces personnalités, on note le député péquiste de Mercier, M. Gérald Godin, le chansonnier Gilles Vigneault et le professeur Marcel Rioux de l'Université de Montréal.

Parmi les groupes qui appuient la campagne pour la libération de Pierre-Paul Geoffroy, mentionnons la Ligue des droits et libertés (l'ex-Ligue des droits de l'homme), l'office des droits des détenus, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), le Comité Québec-Chili, le Comité d'information sur les prisonniers politiques (CIPP), etc.

Des raisons secrètes

Ainsi que le réclamait récemment l'éditorialiste du Devoir, M. Jean-Claude Leclerc, la CNLC doit réexaminer entièrement le dossier de Pierre-Paul Geoffroy. La Commission doit dévoiler clairement, une fois pour toutes, les véritables raisons qui empêcheraient la remise en liberté de Geoffroy, car les raisons officielles sont absolument injustifiables en 1979.

Le Comité pour la libération de Pierre-Paul Geoffroy — et tous ceux qui l'appuient — exigent notamment que le public puisse connaître la nature et le contenu des rapports de police qui ont conduit à la poursuite d'un emprisonnement de 10 ans, alors que **tous** les rapports du personnel des Services pénitentiaires canadiens, **sans exception,** recommandent formellement la remise en liberté de Pierre-Paul Geoffroy. De tels rapports policiers secrets sont particulièrement discrétionnaires quand on sait qu'à au moins une reprise, la police a littéralement forgé un document pour garder Pierre-Paul Geoffroy en prison, comme le prouve une lettre officielle du ministère de la justice du Québec.

Le comité s'interroge également sur la disparité de sentences qu'on relève dans les cas de Pierre-Paul Geoffroy et de son ancien camarade du FLQ, Pierre Charette, condamné le 26 mars dernier à 6 mois de prison, donc à 4 mois ferme. Les raisons invoquées pour justifier cette sentence par le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions de la paix, peuvent tout aussi bien être invoquées dans le cas de Pierre-Paul Geoffroy. Et notamment le fait que "la motivation idéologique qui avait poussé l'accusé à commettre ses crimes n'existe plus, tant parce que la société québécoise a évolué que parce qu'il a lui-même évolué et mûri".

Des raisons politiques

Devant tout cela, on ne peut que conclure que si Pierre-Paul Geoffroy est encore en prison aujourd'hui, c'est pour des motifs de "discrimination politique", comme l'écrivait dans La Presse le commentateur Marc Laurendeau (27-2-79). Pierre-Paul Geoffroy est d'ailleurs le plus ancien prisonnier politique encore emprisonné au Québec.

Pierre-Paul Geoffroy va donc en appel et sa démarche et sa demande de libération sont maintenant appuyées par un nombre grandissant de citoyens et de groupes. La situation a bien changé au Québec, à preuve le dernier sondage indiquant qu'une majorité de Québécois sont d'accord avec le retour au pays d'anciens membres du Front de libération du Québec (42.6% contre 35.4%).

Pierre-Paul Geoffroy, lui, a le droit de vivre libre en ce pays. En vertu même des règlements de la Commission des libérations conditionnelles, il a le droit inaliénable de réintégrer la société québécoise.

Le Comité pour la libération de Pierre-Paul Geoffroy
20 avril 1979

LES TRAVAILLEURS FACE A LA QUESTION NATIONALE

QUELLES QUESTIONS DEVONS-NOUS NOUS POSER?

LE CONGRES SUR LA QUESTION NATIONALE

1–2–3 juin 1979

au cégep de Limoilou à Québec

La question nationale au Québec est au centre du débat politique depuis la conquête de 1763 par les Anglais. Tous les partis politiques se sont servi du sentiment national pour se gagner des votes. Et cet automne en novembre, ou au plus tard le printemps prochain, les Québécois auront à répondre à une question qui leur sera posée par le gouvernement du Parti Québécois.

La CSN, par sa nature même d'organisation ouvrière, combat de multiples formes de l'exploitation et diverses manifestations de l'oppression qu'ont à subir chaque jour les travailleurs, les travailleuses et les classes populaires.

Et parmi ces oppressions se trouve bien sûr l'oppression nationale.

En 1976, le revenu par habitant était au Québec de $6,253 alors qu'il était en Ontario de $7,367.
Au Québec même, les statistiques démontrent qu'en 1978 le revenu moyen chez les francophones était de $11,805 alors qu'il était de $14,015 pour les non-francophones. Un écart de 18.7%.

PRENONS EN MAINS NOS CONDITIONS D'EXISTENCE

La démarche actuelle (... sur la question nationale) s'inscrit dans celle entreprise au congrès de juin 78 qui indiquait clairement l'intention de la CSN de lutter contre l'oppression nationale et toutes ses manifestations.

Depuis, le Comité d'orientation s'est réuni durant une centaine d'heures et les Conseils centraux ont tenu 22 congrès régionaux au cours de l'hiver pour traiter, entre autres et particulièrement, de la question nationale.

Fidèle aux recommandations du congrès, le Comité d'orientation, tout au long de sa recherche, a voulu dégager une perspective syndicale, qui identifie clairement nos intérêts de travailleurs, de même que ceux des classes populaires.

Il nous faut, sur ce sujet comme dans les autres débats d'orientation, éviter une simplification magique qui réduirait la solution à cette question complexe à une simple rhétorique.

Lutter contre l'oppression nationale

La lutte contre l'oppression nationale et ses diverses manifestations est bien une lutte. Comme toutes les luttes donc, elle se prépare, elle doit être étudiée, elle doit être menée avec les appuis les plus larges possible, elle doit être dirigée en fonction des travailleurs et des couches populaires que nous représentons. Elle doit dégager nos acquis et identifier les conditions nécessaires à l'obtention de nouveaux gains. Pas plus qu'une convention collective, la lutte contre l'opression nationale et ses manifestations ne peut être réglée par une simple résolution issue d'une assemblée délibérante!

L'histoire de la CSN, ses traditions, ses orientations, ses luttes, s'inscrivent clairement dans une démarche de prise en charge par les travailleurs de leurs propres conditions d'existence.

Dans cette perspective, la lutte contre l'opression nationale est une manifestation concrète de la défense des intérêts des travailleurs. L'opression nationale, en effet, est une manifestation particulière de l'exploitation capitaliste dans le développement inégal et les rapports de dépendance qu'elle engendre entre les différentes régions du pays.

Chômer plus longtemps, et, plus fréquemment, occuper des emplois moins bien rémunérés; travailler dans une autre langue; être limités dans l'accès à l'éducation; souffrir de conditions de santé plus mauvaises; être relégués à des quartiers moins habitables; subir les effets humiliants d'une autre culture dominante sont des manifestations concrètes de l'opression subie par les Québécois francophones. Par voie de conséquence, ce sont les travailleurs qui ont eu à en subir davantage les effets.

Dans ces conditions, l'intervention de la CSN dans le débat sur la question nationale est non seulement logique, mais elle est tout à fait naturelle.

Il m'apparaît important, cependant, d'insister sur l'autonomie de la démarche syndicale parce que, probablement là plus qu'ailleurs, nous ne sommes pas soustraits aux influences politiques extérieures. Pourtant, si nous ne mettons pas de l'avant le point de vue spécifique des travailleurs, personne ne le fera à notre place. Comme nous l'avons affirmé à notre dernier congrès, c'est une question dont nous devons nous emparer.
(Norbert Rodrigue devant le Conseil confédéral de la CSN, le 3 mai 1979)

note

Afin de voir comment avait été perçu le débat sur la question nationale et comment il s'est déroulé dans les syndicats locaux, Le Travail est allé rencontrer un groupe de travailleurs et de travailleuses de la région de Québec. Avant de participer à notre table-ronde, ils venaient tout juste de participer à une manifestation pour appuyer la lutte des chauffeurs de la CTCUQ. Il s'agissait de:

- **Louise Collin,** secrétaire-comptable au conseil central des syndicats nationaux de Québec,
- **Michel Renaud,** président du syndicat des employés de l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, à Québec,
- **Raymond Béland,** responsable de l'information du syndicat du Centre des services sociaux de Québec,
- **Daniel Légaré,** responsable de l'information du syndicat des employés de l'Agence Provinciale,
- **Nicole Morin,** présidente du syndicat des employés de l'Agence Provinciale,
- **Jean-Louis Boucher,** trésorier du syndicat des professeurs du Collège de Lévis,
- **Benoit Fortin,** secrétaire du syndicat des employés de l'Hôtel Hilton et
- **Robert Monette,** vice-président du syndicat des employés de la Davie Shipbuilding.

Quant aux textes encadrés, exception faite du texte sur l'histoire en page 10, il s'agit d'extraits des textes ou de résumés de textes qui ont été présentés au conseil condédéral et qui seront présentés au congrès spécial de juin.

1. COMMENT LE DEBAT SUR LA QUESTION NATIONALE S'EST-IL FAIT DANS LES SYNDICATS?

Michel Renaud - Dans notre syndicat, le débat a eu lieu et à peu près le quart des membres y a participé, une participation normale d'assemblée syndicale normale dans notre cas. Le débat a été assez animé et je crois que les questions se sont posées, que de bonnes idées sont sorties, ce qui n'empêche pas cependant que chacun est arrivé là avec ses idées propres et je ne pense pas que l'assemblée syndicale sur la question les aura fait changer d'opinion.

"L'assemblée a reconnu qu'il y avait oppression nationale du peuple québecois..."

C'est sur cette première question que le débat a été le plus long. D'abord il a fallu expliquer ce que c'était que l'oppression nationale, le terme lui-même. Le monde ne saisissait pas trop. C'est surtout ça qui a causé de la difficulté. Quand ce problème-là a été résolu, la réponse a été oui: l'oppression nationale du peuple québécois est réelle.

Pour les autres questions, ce fut donc plus facile d'y répondre: elles dépendaient en somme de la première. Elles ont cependant permis de nous situer dans le débat: nous étions là à parler de la question nationale en tant que travailleurs et non en tant que libéraux, péquistes ou autres.

"la CSN ne doit pas se prononcer sur une option constitutionnelle"

Lors de l'assemblée, c'est cette décision que nous avons prise à savoir si notre centrale, lors de son congrès de juin, doit ou non se prononcer sur une option constitutionnelle. Mais par la suite, après en avoir discuté avec des militants d'autres syndicats, j'en suis venu personnellement à l'opinion qu'il fallait que la CSN se prononce en Congrès sur la question de l'autodétermination.

Enfin, une remarque générale sur tout le débat sur la question nationale: le temps pour mener ce débat a été trop court. Il aurait du commencer bien avant. Il faut dire que présentement tout le secteur public se mobilise pour les négociations et qu'il n'est pas question de mettre une autre priorité devant celle-là.

Raymond Béland - Dans mon

52.6% des Québécois sont locataires contre seulement 37.1% des Ontariens. De plus la Société centrale d'hypothèque et le logement estime que 19.8% des logements montréalais sont dans un état médiocre contre 5% à Toronto.

syndicat, il n'y a pas eu à proprement parler de débat sur la question nationale. Ils en ont peut-être parlé à l'exécutif mais sûrement pas au conseil syndical.

En fait, il faut dire que nous avons un problème dans notre syndicat: il s'agit d'un syndicat à sections (qui compte plus de 500 membres dans 8 sections) et une grande part de notre énergie passe à l'organisation. La question nationale, c'est donc un genre de qestion qu'il est difficile à aborder dans notre syndicat.

Dans le conseil régional de Portneuf, par contre, je sais que cinq syndicats sur huit ont abordé le sujet, tout au moins en exécutif.

Dans l'ensemble, les débats ont été très intéressants, surtout dans le papier et en général les gens sont d'accord pour que la CSN s'implique, avec une préoccupation majeure, toutefois, celle de tenir compte, dans nos revendications, des intérêts des travailleurs.

Dans le cas précis de mon syndicat, disons que je rattacherais le débat sur la question nationale à la qualité de vie syndicale: notre syndicat n'est pas très combatif, on y discute peu de la CSN, de son orientation mais plutôt de griefs, d'organisation.

Daniel Légaré - Nous à l'Agence, on n'a pas encore parlé de la question nationale mais ça va se faire. Le monde est intéressé...

Nicole Morin - Chez-nous, avec le débat sur la question nationale, ça va être la première fois qu'on va discuter d'une question qui va plus loin que notre boutique. A l'Agence Provinciale, le monde s'est syndiqué par besoin et nous avons du faire 16 mois de grève pour avoir notre première convention. Quand on est sortis, c'était par amour, par solidarité. Maintenant, nous en sommes à former notre syndicat.

Alors, amener un débat sur la question nationale dans le syndicat, c'est quelqe chose. Mais auparavant il va nous falloir reformuler le questionnaire car personne ne va le comprendre tel qu'il est là. Et c'est important parce que ça va être notre première discussion entre nous. Cependant, si je me fie à la session de formation de base que nous avons eue, ça va bien marcher: les travailleurs de l'Agence étaient sortis de là tout peppés, très motivés.

Et je suis convaincue qu'ils vont saisir l'importance d'en parler entre nous.

Jean-Louis Boucher - Il n'en a pas encore été question dans le collège. Nous avons cependant reçu le mot d'ordre de la Fédération nationale des enseignants (CSN) d'en parler dans nos syndicats avant le conseil fédéral, lequel précède le congrès spécial de la CSN sur la question nationale.

En fait, je crois que peu de syndicats d'enseignants de cégeps en ont parlé et il y a à cela deux raisons: d'abord nous n'avons pas reçu les documents chez-nous, à notre collège, puis nous avons été mobilisés toute l'année par les négociations: en général, trois assemblées par mois pour préparer les avants-projets de convention collectives et pour discuter d'une table provinciale de négociations pour les enseignants

"Quand tu travailles à l'Agence Provinciale, tu es assez crevée après ta journée de travail que tu n'écoutes même pas les nouvelles!"

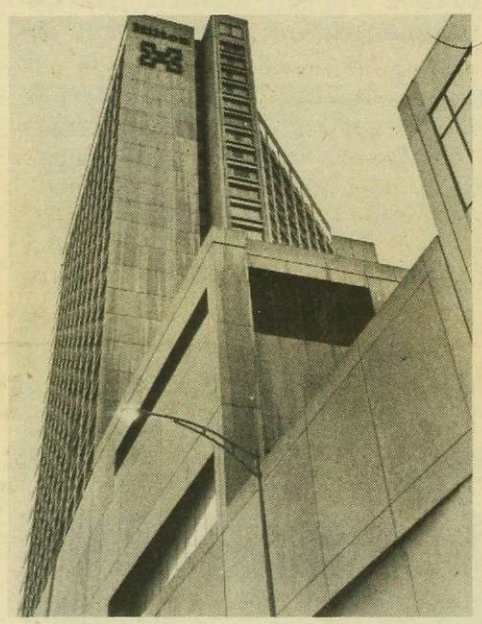

"Il faut dire que dans l'hôtellerie, du côté des grands hôtels, nous sommes dans un contexte d'aliénation particulièrement bien identifié."

notre lutte syndicale contre l'oppression nationale

Dans le cadre de nos structures syndicales locales, la lutte pour faire reculer les manifestations de l'oppression nationale doit prendre la forme de luttes syndicales menées contre des salaires et des conditions de travail discriminatoires. Cela veut dire, par exemple, lutter pour avoir, pour le même travail, un salaire égal à celui que gagnent les travailleurs des provinces plus riches. Il faut également lutter pour que le français soit partout au Québec utilisé comme la vraie langue de travail à tous les niveaux, afin de mettre fin à la discrimination à l'égard de ceux qui ne parlent que la langue de la majorité.

En 1970, le gouvernement du Québec et la Ville de Québec annoncèrent la venue à Québec des grandes chaînes hôtelières. Selon eux, ce serait le début d'une ère de prospérité: 2,000 nouveaux emplois, la venue chez nous de nombreux congrès, etc. Peu à peu, les multinationales se sont révélées plus brillantes que nous!

Hilton est arrivé à Québec et a tassé tout le monde. La Ville de Québec a dû lui promettre des millions, lui donner un beau site (près du Parlement), lui construire un Centre Municipal des Congrès, construire un nouveau réseau routier, etc. Quelques années plus tard, voici ce qui s'est passé: tout un quartier a presque été détruit pour laisser la place aux grosses compagnies, plusieurs centaines de logements sont disparus, le prix des logements et des terrains a grimpé, l'autoroute Dufferin qui arrive directement au Hilton a détruit une partie du quartier Limoilou, le centre-ville a été défiguré, un sous-prolétariat de travailleurs a été créé...

Hilton s'est installé au détriment de la population, y fonctionne avec l'aide des pouvoirs d'ici, révèle dans les faits qu'elle est venue pour faire du profit et non du développement à Québec. En plus de ce développement de béton, les bons emplois sont allés aux étrangers. Les Québécois, comme "éternels porteurs d'eau", devront servir et être esclaves des autres chez eux!

(tiré de l'Escargot, juin 1977, publié par le SUCO)

LES TRAVAILLEURS FACE A LA QUESTION NATIONALE

Au Québec, toujours en 1978, 23,4% des non-francophones possédaient une formation universitaire contre seulement 10.2% des francophones.

CSN dans les collèges privés, du front commun. Des assemblées qui se terminaient souvent autour de deux heures du matin.

Enfin, un point particulier aux enseignants: je crains que le débat ne se fasse, chez les enseignants, que sur la langue et la culture. Parce que du côté monétaire, nous sommes bien payés, pas opprimés du tout alors que sur le plan de la sécurité-santé nous ne sommes pas concernés non plus, personnellement.

"Le monde est pour ou contre le changement, ça dépend du poste qu'ils occupent dans l'hôtel..."

Benoît Fortin - Je fais partie d'un syndicat qui n'est pas encore reconnu, donc ce n'est pas facile. Mais la question nationale, on en a parlé beaucoup.

On sent la présence étrangère partout: le patron, Hilton, est américain et face à lui, le syndicat officiel, reconnu, est AMERICAIN AUSSI: c'est le local 31 que nous essayons d'éliminer depuis plus de deux ans maintenant.

Alors nous vivons dans une situation un peu mêlante: les travailleurs disent: "Si on peut devenir maîtres chez-nous...", identifiant le nationalisme et les conditions de travail. Evidemment, plusieurs sont conscients que l'arrivée au pouvoir du Parti québecois n'a rien changé pour les travailleurs.

Si quelqu'un a une bonne job, c'est certain qu'il est contre le changement, quelle que soit sa race: les intérêts de classe sont plus importants que les intérêts de race. Du côté de ceux qui veulent un changement, il y a du monde de toutes les races, français, anglais, chilien... De l'autre côté aussi.

En somme, **on parle de question nationale,** mais pas de manière romantique. **Plutôt en termes de pouvoir,** d'avoir, nous les travailleurs, de vrais alliés qui seront au pouvoir.

Robert Monette - Aux chantiers maritimes de Lévis, il n'y a rien de fait. On n'a pas encore parlé de la question nationale. Je ne peux donc pas en parler pour les autres travailleurs. Il faut dire que présentement nous sommes en conflit avec la compagnie, qu'il y a de très nombreuses mises-à-pied et que cela nous permet de constater une chose: **avant nos boss étaient anglais, aujourd'hui ils sont québecois francophones et ils sont pires encore que ceux qui les ont précédés.** Leur seul rève est de casser le syndicat.

Michel Renaud - Chez-nous, nous sommes aux prises avec des contrôles accrus, des coupures, un accroissement incroyable des pouvoirs des petits boss, bref un serrage de vis généralisé. Il faut donc que nous prenions conscience du pourquoi de ces

"Dans la région de Québec, 256 coupures de postes viennent d'être annoncées..."

"La politique des coupures avait été mise de l'avant par les libéraux de Bourassa mais ce n'est qu'avec le PQ qu'elle s'est appliquée avec force?"

La stratégie économique du PQ

La stratégie du gouvernement du Parti québécois, quant à lui, vise à rapatrier au Québec la juridiction sur certains leviers économiques afin d'appuyer les plans d'expansion des intérêts économiques québécois, généralement concentrés dans les mêmes secteurs que le capital canadien. Ces secteurs comprennent les institutions financières, le transport, les communications, l'alimentation, la distribution, l'acier. Tout comme les sociétés d'Etat fédérales constituent un pôle important du capital canadien, les sociétés d'Etat provinciales jouent un rôle aussi important, sinon plus important, au niveau du capital québécois.

De nombreuses interventions de l'Etat québécois, depuis l'élection du PQ, témoignent de l'intention de ce dernier de promouvoir les intérêts du capital québécois dans les secteurs mentionnés. Mentionnons la menace de ce gouvernement, d'adopter une loi rétroactive pour bloquer la vente du Crédit Foncier à une entreprise canadienne et favoriser plutôt qu'il soit vendu à la Banque d'épargne; l'acquisition, par Provigo, de Loeb, une entreprise canadienne de distribution alimentaire, grâce à l'action de la Caisse de dépôt, qui détenait une participation minoritaire dans Loeb; la vente de Québécair à des intérêts francophones, encore une fois assistée par la Caisse de dépôt; l'acquisition de Québsteel par Sidbec; la décision de la Régie des services publics d'accorder deux réseaux locaux de téléphone à une nouvelle entreprise téléphonique québécoise, Sogetel, plutôt qu'à Québec-Téléphone, une entreprise étrangère, après quoi Sogetel annonce son intention d'acquérir éventuellement Québec-Téléphone.

Le PQ et les multinationales

Les interventions du gouvernement du Parti québécois confirment encore une fois ce que laisse présager le programme du parti, c'est-à-dire qu'on ne met nullement en cause l'emprise étrangère sur la majorité des secteurs manufacturier et minier. Aucun geste n'illustre mieux ce fait que la décision du gouvernement Lévesque, prise en décembre 1977, d'accorder un contrat pour la construction d'autobus à la multinationale GM, la plus grosse entreprise capitaliste du monde, plutôt qu'à l'entreprise québécoise MLW-Bombardier. En juin 1978, le plan Bérubé dans l'industrie des pâtes et papier, secteur dominé par des intérêts canadiens et américains, offre des subventions aux compagnies pour accélérer le rythme de leur production. Ce plan aura pour effet de mettre à pied certains travailleurs en ajoutant au fardeau de travail des autres, afin d'accroître la rentabilité des investissements de ces entreprises.

Encore en 1978, 68.6% des immigrants au Québec ont opté pour l'anglais contre seulement 31.4% pour le français.

2. LE DEBAT SUR LA QUESTION NATIONALE: UN DEBAT SUR LE PARTI QUEBECOIS?

coupures, de ces restrictions. Depuis l'accession au pouvoir du PQ, cette situation ne s'est pas améliorée, au contraire, elle s'est empirée.

De plus, on n'a qu'à regarder les offres salariales du gouvernement aux travailleurs des secteurs public et para-public: dans certains cas, il s'agit même de baisses de salaires. Quant aux droits acquis, il en va de même: les offres, si elles étaient acceptées, consacreraient un net recul sur presque tous les points. Dans la présente convention, il faut passer par l'affichage pour combler un poste. Or selon les offres gouvernementales, l'affichage deviendrait facultatif, selon le bon vouloir du patron.

"Vers qui le PQ se tourne-t-il? Vers les gouvernements européens, vers Rockefeller, vers les capitalistes américains... Toujours vers les boss!"

Daniel Légaré - Parler du PQ quand on parle de la question nationale, c'est presque une image. Il en est ainsi parce que c'est ce parti qui a amené le débat actuel.

Nicole Morin - Oui, mais c'est un débat qu'il faut enlever des mains du PQ. Du côté des travailleurs, on n'est pas mieux pris avec le PQ qu'on l'était avec les Libéraux. Ca c'est mélangeant.

Qu'on parle français au Québec, qu'on vive notre culture française, je suis pour ça, mais un capitaliste anglais ou français, c'est pareil.

Michel Renaud - Le PQ, quand il est né, a vu beaucoup de travailleurs y militer. Au départ, le programme politique était fait par nous. Mais aujourd'hui, quels sont les intérêts défendus par le gouvernement du PQ?

Tous les partis que nous avons connus au Québec ont agi de la même façon: ils utilisent des slogans nationalistes pour s'attirer des votes (l'Union Nationale avec **Egalité ou Indépendance,** les Libéraux avec **Maîtres chez-nous** et **la souveraineté culturelle)** mais ils servent toujours le même système, défendent l'un

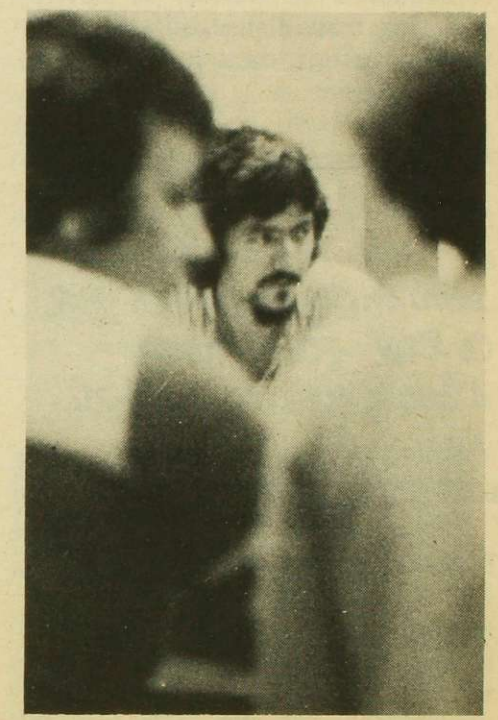

"Depuis le temps qu'on parle de socialisme à la CSN, il est temps que nous progressions dans ce dossier: que sera cette société dans laquelle nous voulons vivre?"

L'histoire ne se répète pas mais...

C'est certain, l'histoire ne se répète pas mais on y retrouve quand même des constantes. Ainsi dans des circonstances qui se ressemblent peut-on trouver des situations assez semblables.

La crise du système capitaliste qui a marqué les années '30 n'est certes pas la crise que nous connaissons actuellement: d'abord pour les travailleurs, l'assurance-chômage n'existait pas, ni les diverses allocations sociales, mais il n'en demeure pas moins qu'une telle crise a, à l'époque, suscité l'émergence d'un mouvement national fort. Ce qu'on peut facilement constater aujourd'hui.

Deux ennemis: les grosses compagnies et les travailleurs organisés

Premier parallèle entre ces périodes de crise: la volonté de la petite bourgeoisie nationaliste de créer un dialogue avec les travailleurs pardessus la tête des organisations syndicales. En effet, en période de crise, les petits commerçants et les travailleurs non-syndiqués sont plus touchés que les plus organisés. "Que devient-on?", disent-ils.
Ils identifient donc leurs ennemis aux plus "gros" qu'eux: le grand capital d'un côté, les travailleurs organisés de l'autre. Duplessis a joué ce jeu lors de la crise des années '30, Lévesque le joue aujourd'hui.

La collaboration Patrons, Etat, Travailleurs

Deuxième parallèle: ces deux périodes de crise sont très dures pour les centrales syndicales. Dans les deux cas, le chômage est très élevé, les travailleurs sont démobilisés en masse. Le pouvoir politique utilise également la rancoeur publique contre les syndicats et il propose de remplacer la lutte par une entente entre tous les partenaires, afin de nous intégrer tous à la "lutte nationale". "Serrons-nous la ceinture". Un tel regroupement pour le salut de la nation amenant évidemment l'identification rapide des opposants, qui sont combattus avec acharnement. Duplessis avait la "loi du cadenas". Pour aujourd'hui, il suffit de constater le harcèlement dont sont victimes les mouvements militants. Exemple: les policiers qui surveillent les syndicats.

L'action des travailleurs organisés

Plusieurs autres comparaisons pourraient être faites: grèves dures, montée des mouvements communistes, le rôle de rempart du mouvement ouvrier face à l'érosion des libertés. En fait, la première crise nous enseigne que les travailleurs organisés doivent éviter de se replier sur eux-mêmes et continuer à occuper ce que nous nommons le deuxième front. Continuer aussi à organiser les travailleurs en syndicats, continuer à regrouper les chômeurs.

LES TRAVAILLEURS FACE A LA QUESTION NATIONALE

Pour la catégorie d'âge des 35-64 ans, le taux de mortalité était en 1978 de 10.4 par 1,000 habitants chez les francophones contre 8.6 chez les anglophones. Une étude du Ministère des affaires sociales a de plus constaté que les maladies cardiaques frappaient surtout dans les zones urbaines à faible revenu.

après l'autre les mêmes intérêts, ceux des patrons. Et les travailleurs, qu'ils soient anglais ou français, ont tous les mêmes intérêts. C'est pourquoi la CSN doit continuer à se battre, se battre pour les travailleurs qui sont attaqués partout, dans les hôpitaux, dans le papier...

"Plusieurs disent que ça va être aussi dur pour le PQ de faire son indépendance que ce l'est pour nous d'avoir un vrai syndicat..."

Nicole Morin - Peut-être que s'ils coupaient tout le monde, les travailleurs se réveilleraient. Je trouve le monde tellement endormi que j'en viens à souhaiter des fois que tout le monde soit dans la misère pour qu'ils soient forcé à se réveiller.

Raymond Béland - Il faut envisager la question nationale à partir de nos conditions de travail, de notre contrôle sur le travail.

La question nationale, c'est donc une occasion pour faire avancer ce débat. C'est pourquoi il est important pour nous de garder notre autonomie. D'ailleurs, dans les deux comités-parapluie du oui ou du non au référendum, c'est clair qu'il n'y a pas de place pour nous.

Benoit Fortin - Dans mon milieu, les travailleurs sont dépassés par la question nationale. Ils n'ont pas le loisir, le temps d'en parler.

"Nous avons les épaules collées à terre!"

Il s'agit d'un défaitisme de petite journée; **les grands débats, c'est un luxe qu'ils ne peuvent pas se payer.** Moins de ménage à faire aujourd'hui, moins de vaisselle à laver, c'est correct, ça contente.

L'enjeu des patrons, c'est de tenir le monde dans l'ignorance, dans la division. Un des moyens utilisés, c'est de favoriser chez les travailleurs la perte de confiance dans les dirigeants syndicaux. Ils veulent que nous, les travailleurs, nous nous sentions débordés, contrôlés par plus gros que nous. De cette manière, il n'y a pas de mobilisation de masse.

Jean-Louis Boucher - Dans l'enseignement, les syndiqués sont pour le PQ. Lors de l'étude de notre projet de convention, plusieurs avaient le geste de défendre les positions du gouvernement du PQ: "Nos demandes sont trop grosses!!!" Alors quand on va aborder avec eux la question nationale, ils vont répondre: "Le PQ va nous arranger ça."

Pourtant, aujourd'hui, dans les collèges privés, nos patrons-curés sont protégés par le gouvernement; dans le refus de la table centrale par exemple. Le gouvernement donne de l'argent aux directions des collèges et ces dernières nous en donnent une partie à nous, les travailleurs, tout en n'oubliant pas de mettre l'autre partie dans leurs poches.

"Les patrons, ça ne les dérange pas d'abaisser notre condition parce que c'est profitable pour eux."

Nicole Morin - Et plus ça va, plus **on va être des travailleurs à temps partiel.** Partout au Québec, les travailleurs vont avoir et ont déjà des emplois à temps partiel: nous à l'Agence Provinciale, à la CTCUQ, chez les enseignants, dans les hôpitaux...

Louise Collin - Même avec plus d'ouvrage, ils coupent quand même, ils engagent des travailleurs à temps partiel.

Michel Renaud - Le gouvernement du PQ s'entend bien avec le gouvernement fédéral pour couper des postes dans la fonction publique, des postes de travailleurs.

Ils ne couperaient pas, cependant, les subventions, non, car leur base c'est l'entreprise privée.

"D'ailleurs, quand tu te mets à comprendre, c'est fatigant à se péter la tête sur les murs, c'est souvent trop fatigant."

Raymond Béland - Je ne pense pas que Bourassa aurait pu faire ça: c'est effrayant comme les dirigeants du PQ sont habiles. Par rapport au gouvernement libéral qui l'a précédé, le PQ coupe plus du côté des travailleurs pendant qu'il subventionne encore plus les compagnies.

Nicole Morin - Lorsque je sors de l'Agence Provinciale, je suis crevée. Plusieurs ont appris des affaires par coeur quand ils étaient jeunes, des affaires telles que l'autorité, l'obéissance... alors ils ne veulent rien savoir de plus.

Alors on se fait dire: "Qu'est-ce que ça te donne de gueuler, à quoi ça sert?" Ils sont opprimés de toutes parts, dépassés. Ils écoutent le Clan Beaulieu et ils sont contents: la fille va marier le boss. C'est facile. Nous on les déprime.

Michel Renaud - Les travailleurs sont conditionnés par les média et dans les média on ne retrouve que du mépris pour les défavorisés.

La CSN et le socialisme

La CSN avance, développe et enrichit son projet de société en tenant compte, bien sûr, de la nature de son organisation qui regroupe des travailleurs et des travailleuses d'idéologie, d'opinion et de sensibilité politique fort différentes.

Comprise ainsi, notre réflexion sur le socialisme, loin d'être un pré-requis, une exigence, une condition d'adhésion à la CSN, est bien davantage un point d'appui, de référence, pour faire prendre conscience au plus grand nombre d'hommes et de femmes qu'il est possible de vivre et de travailler autrement, pour aider tous les militants et militantes dans la formulation quotidienne de leurs revendications et de leur action. **C'est par fidélité aux enseignements qu'elle tire des luttes pour l'amélioration des conditions d'existence que la CSN poursuit la réflexion sur le socialisme.**

le contexte économique du débat sur la question nationale

L'oppression nationale du peuple québécois touche plus durement les travailleurs que les classes plus aisées de la société. Le fait que le chômage soit plus élevé au Québec que dans les provinces plus développées, qu'il y ait plus de logements inadéquats, que les services publics soient moins développés, nuit principalement aux travailleurs qui sont, par conséquent, plus touchés par le chômage et doivent se contenter de logements inférieurs, etc. Ce qui nous amène à la conclusion que les travailleurs ont leurs propres intérêts à défendre dans la lutte contre l'oppression nationale, intérêts qui sont distincts de ceux des PME québécoises, entre autres, dont "l'intérêt national" passe par un renforcement du régime de bas salaires.

C'est dans cette perspective qu'il faut donc examiner les différents projets politiques mis de l'avant par les partis qui dominent le débat constitutionnel: dans quelle mesure répondent-ils aux préoccupations des travailleurs dans notre lutte contre l'oppression nationa-

Le contrôle américain du secteur manufacturier canadien est passé de 32% en 1939 à 59% en 1970. Pour le secteur des mines et des fonderies, la proportion est passée de 38% à 59%.

3. COMMENT VA SE DEROULER LE CONGRES SPECIAL DES 1-2-3 JUIN SUR LA QUESTION NATIONALE?

Jean-Louis Boucher - Tout va dépendre des délégués qui seront là. Si un délégué est membre du PQ, il va voter PQ, de manière à favoriser le PQ.

Nicole Morin - Moi, je suis toujours aussi mélangée: je ne suis pas pour le PQ mais je voudrais que le Québec se sépare du Canada. Je ne veux pas aider le PQ mais... Là on parle d'exploiteurs et d'exploités mais que va-t-on faire lorsqu'on va nous poser la question au référendum?

Raymond Béland - Ce n'est pas à la CSN de dire oui ou non. La question que l'on doit se poser comme mouvement ouvrier: comment continuer la lutte? On a des défauts, des contradictions, mais on améliore notre stratégie au fil de nos luttes. Ainsi la lutte dans le papier devient de plus en plus compliquée: il est donc important que les travailleurs puissent négocier tous ensemble en 1980.

Je ne crois pas à la solution du pire. Il nous faut préciser nos revendications, les rapprocher du monde, définir clairement ce qu'on veut. Ce n'est donc pas le rôle de la CSN de nous dire s'il faut répondre par oui ou non à la question du référendum.

Robert Monette - Je me pose une question: comment la CSN a-t-elle réagi aux attaques du PQ depuis 1976? A-t-elle réagi comme elle le faisait contre Bourassa, avec autant d'agressivité?

Raymond Béland - Peu nombreux dans le mouvement sont ceux qui peuvent crier: "Parti Québecois, parti bourgeois." Aller au congrès du PQ déchirer le livre-blanc sur la sécurité-santé, ce fut quelque chose. C'est difficile de les affronter.

Michel Renaud - Le préjugé favorable au PQ existe encore chez de nombreux travailleurs, syndiqués ou non.

Benoît Fortin - La CSN, sur la question nationale, devrait plutôt tenter d'aider les travailleurs sur quelques aspects importants: en insistant d'abord sur l'importance de ce débat et en démasquant ensuite une option naive qui veut qu'en votant on change tout dès le lendemain matin. Enfin il ne faudrait pas sous-estimer les risques d'éclatement de notre mouvement même si nous en venons à favoriser une option constitutionnelle.

le? Le débat constitutionnel a lieu dans un contexte de crise économique: la croissance économique est au ralenti, le pouvoir d'achat des travailleurs baisse et le chômage se maintient aux niveaux les plus élevés depuis les années 1930. La situation de crise n'est pas exclusive au Québec; au contraire, elle touche l'ensemble des pays capitalistes.

Cependant, la crise touche plus particulièrement le Québec parce que la logique du développement pan-canadien, poursuivi par les capitalistes canadiens avec l'appui du gouvernement fédéral, a concentré en Ontario l'industrie lourde et de haute technologie, tout en laissant les industries plus vulnérables au Québec et en laissant les Maritimes se replier sur l'exploitation des ressources naturelles.

LE FEDERALISME RENOUVELE

La forte dépendance du Québec et de l'ensemble de l'économie canadienne envers les Etats-Unis, pays qui contrôle les secteurs stratégiques de l'industrie manufacturière et qui reçoit 70% des exportations, n'aide pas à résoudre les problèmes de sous-développement régional. Pourtant, les formations politiques qui prônent le "fédéralisme renouvelé" n'offrent rien de moins que d'accroître encore davantage la dépendance économique, en établissant le libre échange complet avec les Etats-Unis.

Inutile de spécifier qu'une telle politique pourrait faire disparaître de nombreux établissements dans le secteur manufacturier, particulièrement dans les secteurs "mous" concentrés au Québec. Que les principaux partis politiques fédéraux proposent une telle politique anti-ouvrière ne devrait surprendre personne, puisque ces mêmes partis, soucieux de supporter les intérêts des capitalistes, ont été les champions des contrôles de salaires et des coupures dans l'assurance-chômage.

Dans son appui aux stratégies de la classe capitaliste canadienne, le gouvernement renforce l'état de sous-développement du Québec. Des exemples: seulement 12% du réseau ferroviaire canadien (subventionné par le fédéral) est établi au Québec; 94% des actifs de la société d'Etat Corporation de développement du Canada se trouve dans des secteurs concentrés en Ontario et dans l'Ouest canadien; le gouvernement fédéral est intervenu pour s'assurer que l'usine de moteurs Ford s'établisse en Ontario plutôt qu'au Québec. Et maintenant, les "fédéralistes renouvelés" proposent de concentrer encore davantage dans les mains du fédéral la juridiction sur l'économie.

LA SOUVERAINETE-ASSOCIATION

Ce qu'offre le parti de la "souveraineté-association" pour "résoudre" la question nationale à sa façon, ne répond guère plus aux préoccupations des travailleurs dans leur lutte contre l'oppression. Bien qu'on prétende vouloir rapatrier les centres de décision au Québec, de nombreuses intervention du gouvernement Lévesque et le programme même du parti témoignent leur intention de laisser la porte ouverte à un accroissement du contrôle du capital étranger sur les secteurs stratégiques de l'économie. Pensons à la décision du gouvernement Lévesque d'accorder son contrat pour la construction d'autobus à la multinationale GM, plutôt qu'à MLW-Bombardier, de l'intention annoncée par le ministre des terres et forêts de changer les règlements de la Rexfor, afin de permettre à des capitalistes étrangers de siéger sur le conseil d'administration de cette régie. Des ministres comme Rodrigue Tremblay et Jacques Parizeau se sont publiquement prononcé en faveur du libre échange avec les Etats-Unis.

D'autres interventions confirment l'intention du gouvernement Lévesque de se soucier avant tout des intérêts des capitalistes québécois et étrangers, même si cela a pour conséquence une dégradation des conditions de vie des travailleurs. Le gouvernement n'a pris aucune mesure efficace contre le chômage, par exemple, et a renoncé à combattre les fermetures d'usine. Au contraire dans le cas de Wyagamack, le gouvernement est allé jusqu'à défendre la décision de la compagnie de fermer. L'indexation du salaire minimum et des prestations d'aide sociale a été suspendue et le gouvernement accentue la politique de coupures dans l'éducation et les affaires sociales amorcée par le gouvernement Bourassa, préférant réorienter les dépenses gouvernementales vers des subventions aux entreprises, qu'il s'agisse des PME (programme OSE) ou des monopoles du papier (plan Bérubé).

Cependant, ces subventions sont le plus souvent accordées sans qu'il y ait la moindre assurance que les entreprises réinvestiront les profits futurs qu'elles feront. Le gouvernement n'entend nullement contester les politiques de *"désinvestissement"* pratiquées par les entreprises multinationales; au contraire, il prévoit accentuer l'emprise de ces mêmes compagnies dans leurs secteurs.

Il est évident que ce n'est pas avec une telle stratégie qu'on mettra un terme au sous-développement de l'économie québécoise ni aux différentes manifestations de l'oppression nationale envers les travailleurs. C'est pourquoi les travailleurs doivent mettre de l'avant des revendications qui feront reculer les différentes manifestations de l'oppression nationale — chômage, revenus insuffisants, logements inadéquats, services publics incomplets — dont l'effet les affecte particulièrement.

Voici le texte préliminaire des deux recommandations principales qui seront présentées au Congrès spécial sur la question nationale. La première a été adoptée au conseil confédéral des 3-4-5 mai 1979 à Québec.

Recommandation no 1

Considérant que l'oppression nationale est une constante dans l'histoire du peuple québécois.

Considérant que les effets de cette oppression sont davantage subis par les classes populaires.

Considérant que les aspirations des classes populaires à une vie meilleure constituent la force déterminante dans la résistance du peuple québécois à l'oppression nationale.

Considérant que les pouvoirs et institutions politiques, économiques et culturels issus de la résistance du peuple à l'oppression nationale ont constamment été asservis aux intérêts de la classe dominante et utilisés pour réprimer les aspirations des classes populaires.

Le comité d'orientation recommande au congrès:

1- Que pour lutter efficacement contre l'oppression nationale et ses diverses manifestations, la CSN s'inscrit dans une démarche d'appropriation par le peuple québécois des pouvoirs et institutions politiques, économiques et culturels, ce qui nécessite leur démocratisation.

2- Que dans cette démarche, l'action de la CSN consiste à lutter pour la démocratisation des pouvoirs et institutions. Cette démocratisation implique le développement de la capacité d'intervention politique des classes populaires, de façon que la solution à l'oppression nationale se construise sur la base même de leurs aspirations.

3- Que cette démarche d'appropriation par le peuple québécois des pouvoirs et institutions nécessaires à la solution de la question nationale, et pour infléchir cette solution dans le sens des besoins et aspirations des classes populaires, la CSN doit lutter pour maintenir les acquis, faire des gains dans les conditions de travail et de vie, et pour élargir les droits et libertés des travailleurs, des travailleuses et de leurs organisations.

Recommandation no 2

Considérant la nature de notre organisation syndicale et la nécessité de lutter concrètement contre les diverses manifestations de l'oppression nationale telle que vécue par les classes populaires.

Considérant que la crise du capitalisme avive les effets de l'exploitation et de toutes les formes d'oppression.

Considérant que dans une telle conjoncture, la question nationale risque davantage d'être utilisée par la classe dominante pour réprimer les aspirations des classes populaires à une vie meilleure.

Le comité d'orientation recommande au congrès:

1- Que la plate-forme de revendication adoptée par le 49e congrès de la CSN soit reconduite.

2- Qu'à court terme, dans les conditions du débat sur la question nationale telle qu'elle se pose à nous aujourd'hui, la CSN met l'accent sur les revendications suivantes:

NOTE: le comité d'orientation poursuit son travail sur les revendications prioritaires, en vue du congrès.

vive la fête internationale des travailleurs

POUR L'EMPLOI POUR LES LIBERTES

Dans son message, Norbert Rodrigue disait du Premier mai que ce devait être une "journée de solidarité mais, tout autant, une journée de réflexion, à la manière de cette minute de silence observée à l'ouverture de nos assemblées, cet instant où déroulent devant nos yeux, comme sur un écran, les luttes syndicales et leurs difficultés, les injustices qu'il faut redresser, les leçons qu'il faut tirer des échecs subis, le courage nécessaire à la poursuite de cette quête millénaire de l'homme pour sa dignité. Ce doit être aussi, poursuivait-il, l'occasion pour les militants de s'élever au-dessus de ce terrible quotidien, à ce point accaparant qu'il risque de masquer la généreuse perspective dans laquelle doivent s'inscrire les luttes syndicales, celles des changements sociaux, des transformations radicales et profondes des conditions de vie et de travail qui sont faites à une majorité dépossédée de la prise sur son propre réel."

le 1er mai dans une trentaine de villes

C'est sous le thème de la défense de l'emploi et des libertés que s'est déroulée cette fête organisée par la CSN conjointement avec la CEQ dans la plupart des régions, de même qu'avec des syndicats de la FTQ ainsi qu'à plusieurs endroits avec des associations étudiantes, des organisations populaires et même quelques syndicats indépendants.

La célébration a été marquée par une vingtaine de manifestations ainsi que par divers ralliements populaires (soupers et soirées de solidarité, colloques, etc.).

Les villes où on a célébré le 1er mai au Québec sont: Montréal, Québec, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Alma, Hull, St-Hyacinthe, Joliette, St-Jérôme, Gaspé, Châteauguay-Beauharnois, Sorel, Sept-Iles, Shawinigan, Iles-de-la-Madeleine, Baie-Comeau-Hauterive, Amqui, Rouyn, Thetford, Rivière-du-Loup, Ville-Marie, Victoriaville, Drummondville, Granby, La Tuque, Mont-Laurier, St-Jean.

condamnation à trois mois de prison du président des postiers

LA CSN SOLIDAIRE DES POSTIERS

Le comité exécutif de la CSN a dénoncé avec force la condamnation à trois mois de prison qui vient d'être infligée au président du syndicat des postiers canadiens, Jean-Claude Parrot.

"Cette condamnation, qui est la conséquence de la loi spéciale présentée l'automne dernier par le gouvernement Trudeau, devient un motif supplémentaire qui devrait amener les travailleurs à ne plus accorder leur confiance au Parti Libéral aux prochaines élections", a déclaré le président de la centrale Norbert Rodrigue.

Comme le soulignait fort justement Jean-Claude Parrot devant les délégués au conseil confédéral de la CSN, le gouvernement Trudeau a passé des lois pour rendre légales les illégalités commises par la GRC et il a passé une loi pour rendre illégale la grève des postiers, qui était une grève légale.

Ce régime de lois spéciales, avec toutes les conséquences qu'elles amènent sur les droits fondamentaux, comme le droit à la négociation, et sur le fonctionnement démocratique d'une société, doivent cesser, estime le président de la CSN.

Ce dernier a tenu à réitérer au syndicat des postiers et à son président les sentiments de solidarité que la CSN a toujours maintenus à l'endroit des groupes et des personnes qui luttent pour leurs droits, particulièrement les droits syndicaux.

La CSN a l'intention de porter à la connaissance de la confédération mondiale du travail à laquelle elle est affiliée, la condamnation injuste et répressive du président des postiers.

"Le nom de Jean-Claude Parrot vient aujourd'hui s'ajouter à ceux de dizaines d'autres militants qui, par leur action, ont agrandi le champ des droits et des libertés au Canada", a conclu le président de la CSN.

MOUVEMENT QUÉBÉCOIS POUR COMBATTRE LE RACISME

QUEBEC MOVEMENT TO COMBAT RACISM

8225, boul. St-Laurent
Montréal, H2P 2M1
Tél.: (514) 382-7670

COLLOQUE
LE RACISME AU QUEBEC

25 et 26 mai 1979
au COFI
8255, rue St-André
Montréal (métro Jarry)

Vendredi 25 mai
- 19 h: inscription
- 20 h: ouverture orateurs invités
- 22 h: soirée culturelle

Samedi 26 mai
- 9h30 à 15h30: **ateliers**
  - discrimination dans le travail
  - discrimination dans le logement
  - discrimination dans l'accès à l'éducation
  - racisme institutionnel envers les Amérindiens et les immigrants
- 16 h à 17 h 30: **plénière de clôture**

INSCRIPTION: $2.00.

la multiplication du travail à temps partiel

UNE MAIN-D'OEUVRE SUR MESURE POUR LES PATRONS VORACES

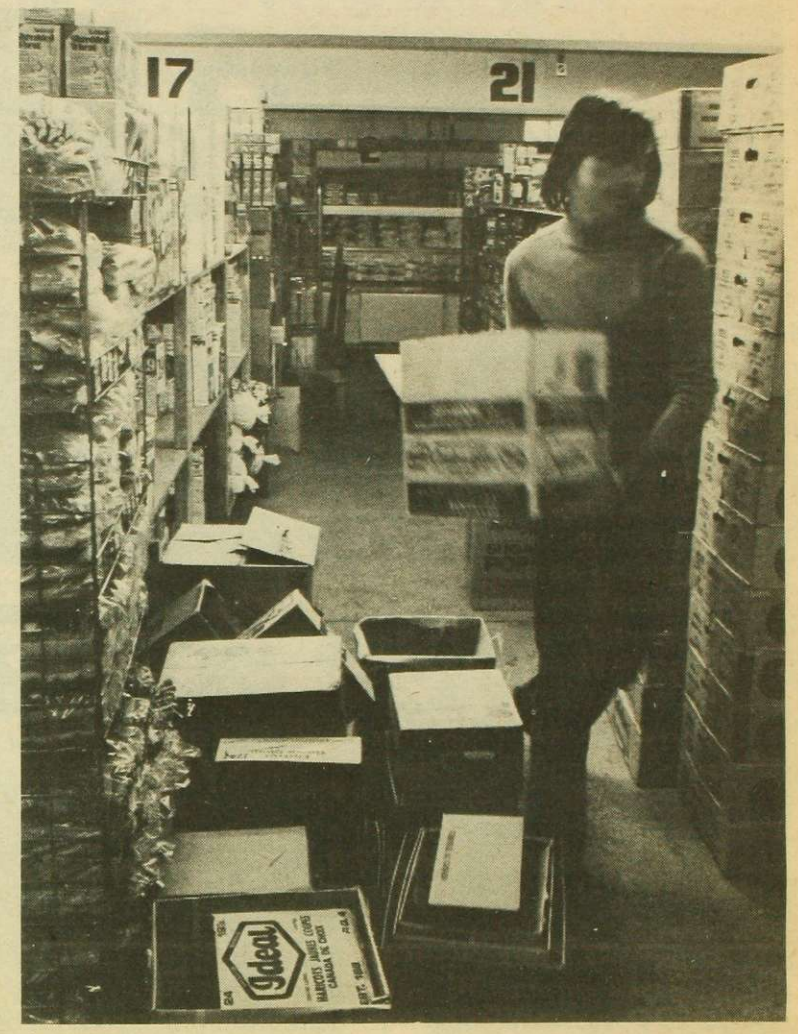

Madame X travaillait depuis plus de 10 ans en tant que surnuméraire aux Postes Canadiennes. Un jour, son chef de service lui déclara qu'elle ne serait plus jamais engagée: elle n'avait pu se rendre à son travail une journée de tempête de neige. Le syndicat contacté, elle se fit répondre de se débrouiller avec ses troubles.

De telles situations sont monnaie courante, aux Postes ou ailleurs, presque partout (1) en somme où les administrations engagent des travailleurs à temps partiel pour occuper des emplois qui pourraient être occupés par des temps plein.

L'engagement des travailleurs à temps partiel: une bonne ou une mauvaise affaire?

Tout dépend à qui vous posez la question. La rumeur publique veut que le travail à temps partiel, ce soit bien pratique, très recherché, plein d'avantages, en somme. Dans la réalité, cependant, on constate rapidement la double face de cette rumeur: le travail à temps partiel est loin d'être avantageux pour la majorité des travailleurs qui y sont contraints alors que les patrons l'encouragent, y recourent de plus en plus.

L'étude de l'Irat nous éclaire amplement sur cette situation et ses causes.

Les femmes d'abord

La majorité des temps partiel sont des travailleuses: près de 70% sont en effet des femmes. "Parce que ça fait leur affaire...", entend-on. Mais ça fait leur affaire parce que le travail à temps partiel demeure souvent pour elles le seul accès au marché du travail. Ces femmes se replient également sur le travail à temps partiel parce qu'il y a eu les enfants, qu'il y a le travail ménager, la double journée de travail, le degré d'instruction qui discrimine beaucoup plus dans le cas des femmes que des hommes.

Les patrons favorisent le travail à temps partiel

Cela n'explique pas, cependant, pourquoi le travail à temps partiel se développe aussi rapidement dans nos sociétés occidentales.

En fait, le travail à temps partiel se développe pour la simple et bonne raison qu'il est financièrement payant pour les patrons: salaires moins élevés, productivité plus grande, conditions de travail et d'emploi inexistantes. Pour tout dire, la très grande majorité des travailleurs et travailleuses à temps partiel sont sans protection, à la merci des patrons qui les emploient. C'est une réalité.

Les avantages... marginaux

Mais les patrons ont d'autres avantages à utiliser les travailleurs à temps partiel, des avantages moins avoués, si c'est possible. Sous le couvert d'un fonctionnement moderne, les patrons se paient ainsi un excellent moyen de contrôle de la syndicalisation ou de l'action syndicale dans l'entreprise. D'abord, la multiplication du travail à temps partiel renforcit les droits de gérance sur les travailleurs, les rend plus dépendants vis-à-vis de l'employeur.

---

(1) Selon des donnés datant de 1973, 12% de la main-d'oeuvre canadienne travaillait à temps partiel. Elle atteint 23% aux USA et 17% en Suède. De 1966 à 1973, au Canada, le travail à temps plein s'est accru de 19% alors que le travail à temps partiel faisait un bond de plus de 60% durant la même période. Ces données sont tirées d'une recherche de l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT), **Le travail à temps partiel,** *par Colette Bernier et Hélène David (avril 1978).*

le cas des chargés de cours de l'UQAM

"Nous sommes plus de 600 enseignants universitaires. Nous donnons la moitié de tous les cours de l'UQAM. Pour cela, nous recevons moins de 8% de la totalité de la masse salariale. Nous sommes plus de 600 et nous coûtons moins cher que les 78 cadres de l'administration. Nous n'avons aucune sécurité d'emploi et sommes à la merci de l'UQAM de semestre en semestre. Nous n'avons aucun congé de maladie, pas de congé parental, même pas le 4% de vacances garanti par la loi.

Nous sommes le premier syndicat de chargés de cours au Québec. Nous avons dû nous battre pendant un an et demi pour obtenir notre syndicat et nous voulons continuer à exister comme syndicat..."

A l'UQAM, les chargés de cours ont un statut défavorable et en plus subissent des mesures exceptionnellement mauvaises. Ainsi, en plus de ne bénéficier d'aucune sécurité d'emploi, les chargés de cours sont soumis à l'arbitraire le plus total pour les réengagements, à des salaires ridicules, avec des délais de préparation de cours trop brefs (lorsqu'ils en ont) et des conditions de travail inacceptables: nombre d'étudiants plus élevés que les quotas, pas de bureau, pas de congé maladie, accident, parental... De plus, certaines catégories sont discriminées pour être encore moins payées.

Dans leur lutte, les chargés de cours revendiquent la reconnaissance syndicale, de meilleures conditions de travail, la reconnaissance de l'ancienneté ainsi que des salaires et des avantages sociaux minimaux...

Cela empêche, évidemment, la syndicalisation de se faire nuit à l'action syndicale en divisant les travailleurs entre eux.

Des emplois dévalués

Ce ne sont d'ailleurs pas les types d'emploi propres à utiliser des travailleurs à temps partiel qui manquent: les emplois non-qualifiés, dans l'évolution du système capitaliste de production, sont de plus en plus nombreux. Dans le commerce, dans le travail de bureau, dans les services, dans l'enseignement, dans la santé, dans tous ces secteurs, la tâche de travail est de plus en plus simplifiée, le travail de plus en plus déqualifié.

La nécessité de lutter

Les nombreuses luttes des postiers contre le travail à temps partiel, celle des chauffeurs de la CTCUQ, celle des enseignants nous montrent cependant la nécessité et surtout la possibilité de lutter contre cette forme d'exploitation dont sont victimes les travailleurs et les travailleuses.

le cas de l'hôpital St-Michel

Pour illustrer le cas des travailleurs à temps partiel dans les hôpitaux, nous sommes allés rencontrer une représentante syndicale à l'hôpital St-Michel, à Montréal, elle même ancienne travailleuse à temps partiel. Ce qui en ressort, c'est que l'implantation grandissante du travail à temps partiel dans les hôpitaux relève de deux raisonnements patronaux.

Le premier concerne les surnuméraires, qui travaillent régulièrement durant les fins de semaines, "pour améliorer les conditions de travail des employés réguliers", dira-t-on.

Le second concerne des postes réguliers, à temps complet, qui sont occupés par des travailleurs qui, travaillant des semaines complètes ou deux jours par semaine, sont considérés comme des temps partiels. Ce détournement de postes à temps complet vers des postes à temps partiel est expliqué par les administrations d'hôpitaux de la manière suivante: il s'agit de postes qui ne sont pas approuvés par le ministère et pour lesquels on ne peut donc engager de travailleurs à temps plein. Ce sont donc des postes de création locale...

La première conséquence de la multiplication de postes à temps partiel sur une telle base, c'est la peur qui s'installe, la peur de ne pas être rappelée, de perdre son travail. Un travailleur ou une travailleuse à temps partiel qui revendique, qui demande son dû risque toujours d'être pénalisé, congédié.

le cas des chauffeurs de la CTCUQ

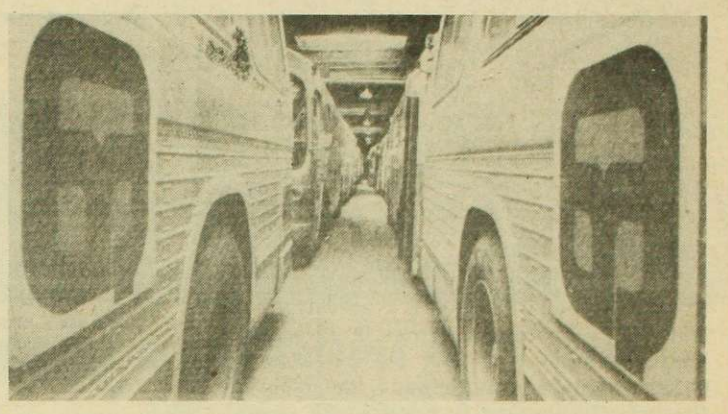

Le conflit qui prive de travail les 507 chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec depuis le 29 janvier dernier a éclaté suite au désir de la CTCUQ d'introduire dans la convention une nouvelle catégorie de chauffeurs d'autobus: **les occasionnels.**

Pour faire avaler cette couleuvre aux chauffeurs d'autobus ainsi qu'à la population, la CTCUQ a parlé d'amélioration de service, de réduction des coûts, de meilleures conditions pour les chauffeurs... En fait, pour éponger les déficits d'une administration qui considère le transport en commun comme un mal nécessaire, l'administration songe à engager des chauffeurs à temps partiel qui pourraient travailler, en pratique, 40 heures par semaine.

La disparition des chauffeurs à temps plein

A long terme, les conséquences de cette "innovation" pourraient être désastreuses. Les postes vacants de chauffeurs à temps plein pourraient être comblés par des chauffeurs à temps partiel. Ainsi les occasionnels pourraient devenir plus nombreux que les chauffeurs à temps plein, ce qui signifierait l'affaiblissement du syndicat. L'amélioration du régime de retraite deviendrait également de plus en plus difficile, la moyenne d'âge des travailleurs à temps plein augmentant sans cesse.

La préservation du service

A court terme, les conséquences pourraient être encore plus catastrophiques. La CTCUQ considère présentement que pour être rentable, un chauffeur doit avoir cinq ans d'expérience. De plus, un chauffeur à temps plein est considéré comme étant "à l'essai" pendant 150 jours et sa période de formation dépend de son habileté. Assez curieusement, la CTCUQ se propose de former ses nouveaux chauffeurs occasionnels en . . . une semaine. Leur période d'essai serait également de 5 mois et la période pendant laquelle les occasionnels pourraient être appelés à devenir chauffeur à temps plein, la période d'étalement, serait de 19 mois. La CTCUQ se réserve donc le droit de jouir arbitrairement du service des occasionnels pendant deux ans!

Les chauffeurs d'autobus refusent donc l'intégration des travailleurs à temps partiel et il est facile de voir pourquoi. Les besoins pour le territoire de la CTCUQ sont bien connus et le syndicat des chauffeurs n'entend pas négocier l'intégration de travailleurs qui n'auront pas de bonnes conditions de travail tout en contribuant à la détérioration de celles des chauffeurs à temps plein.

la liste des conflits

Au 9 mai 1979

41 conflits en cours touchant plus de 4,300 travailleurs

SUD-OUEST QUEBECOIS
• Travailleurs des cinémas du Sud-ouest (Communications) (nouveau syndicat) - 26 travailleurs en grève depuis le 4 février 77.

COTE NORD
• Les employés de Zeller's de Baie Comeau (Commerce) – 40 travailleurs en lock-out depuis le 22 septembre 1978.

LANAUDIERE
• Les employés de la Ferme St-Norbert (Commerce) (nouveau syndicat) – 3 travailleurs en grève depuis le 13 mars 1978.

LAURENTIDES
• Les travailleurs de Commonwealth Plywood (Bâtiment) (nouveau syndicat) – 220 travailleurs en conflit depuis le 17 septembre 1977.
• Les employés municipaux de Ville de Boisbriand (Services publics) – 25 travailleurs en grève depuis le 5 janvier 1979.

MONTREAL
• Les employés de Uniroyal-Anjou (Métallurgie) (nouveau syndicat) – 85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1974.
• Les employés de Fry Cadbury (Commerce) – une autre fermeture qui touche plus de 400 travailleurs depuis le 18 novembre 1978.
• Les employés du Pavillon de Charleroi-Boyer (Affaires sociales) – 103 travailleurs en lock-out depuis le 31 janvier 1978.
• Les employés d'Octo Nordic (Métallurgie) – 40 travailleurs en lock-out depuis le 31 mars 1978.
• Les employés des produits Nacan (Métallurgie) (nouveau syndicat) – 47 travailleurs en grève depuis le 23 juin 1978.
• Les travailleurs en alimentation au détail de Montréal/Martin Foods (Commerce) – il s'agit d'une autre fermeture qui touche plus de 40 travailleurs depuis le 25 septembre 1978.
• Les employés de Classic Bookshops (Commerce) (nouveau syndicat) – 85 travailleurs en grève depuis le 22 novembre 1978.
• Les travailleurs de l'information de Montréal-Matin (Communications) – il s'agit d'une fermeture qui touche 225 travailleurs depuis le 27 décembre 1978.
• Les employés de Wallcrete (Bâtiment) – il s'agit d'une fermeture due à une faillite qui touche 80 travailleurs depuis le 8 janvier 1979.
• Les employés de Kruger Turcot (Papier et Forêt) – 162 travailleurs en grève depuis le 24 janvier 1979.

QUEBEC
• Les employés des centres récréatifs (Services publics) (nouveau syndicat) – 100 travailleurs en grève depuis le 14 avril 1978.
• Les employés de Donohue/Clermont (Papier et Forêt) – 494 travailleurs en grève depuis le 20 octobre 1978.
• Les employés de bureau de Donohue/Clermont (Commerce) – 31 travailleurs en grève depuis le 20 octobre 1978.
• Les employés de Vibrek Quebec (Bâtiment) – 111 travailleurs en grève depuis le 6 décembre 1978.
• Les employés du transport public Quebec Metropolitain (Services publics) – 507 travailleurs en grève depuis le 29 janvier 1979.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN
• Les employés du contracteur Henri Boulianne (CBL) (Métallurgie) (nouveau syndicat) – 22 travailleurs en grève depuis le 11 juillet 1978.
• Les travailleurs de Rivière Gervais (Papier et Forêt) – 112 travailleurs en lock-out depuis le 23 janvier 1979.

SHERBROOKE
• Les employés des produits Lionel (Bâtiment) – 72 travailleurs en grève depuis le 17 avril 1978.

SOREL
• Les employés des Camions à Incendie Pierreville (Métallurgie) (nouveau syndicat) – 75 travailleurs en grève depuis le 19 mai 1976.

RICHELIEU-YAMASKA
• Les travailleurs des boissons gazeuses de St-Hyacinthe (Commerce) – 28 travailleurs en grève depuis le 10 juillet 1978.

DRUMMONDVILLE
• Les employés de garages de Drummondville (Métallurgie) – 125 travailleurs en lock-out depuis le 12 février 1979.

GRANBY
• Les employés de Keuffel et Esser (Métallurgie) – 20 travailleurs en lock-out depuis le 11 avril 1979.

LAURENTIDES
• Les employés de la caisse populaire de St-Jérôme (Commerce) – 60 travailleurs en grève depuis le 28 février 1979.

QUEBEC
• Les employés de l'Auberge des Gouverneurs (Commerce) – 150 travailleurs en grève depuis le 3 mai 1979.
• Les employés municipaux de la Côte de Beaupré (Services publics), sections Ste-Anne de Beaupré, Ange-Gardien et Chateau-Richer – 20 travailleurs en grève depuis les 8 et 9 mai 1979.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN
• Les travailleurs de St-Thomas-Didyme (papier et forêt) – 110 travailleurs en grève depuis le 24 janvier 1979.
• Les travailleurs de Normandin (papier et forêt) – 45 travailleurs en grève depuis le 24 janvier 1979.
• Les employés de magasins de Chicoutimi (Raoul Blackburn Ltée) (Commerce) – 15 travailleurs en grève depuis le 16 février 1979.
• Les employés du transport régional du Saguenay (Services publics) – 80 travailleurs en grève depuis le 14 février 1979.
• Les travailleurs de Girardville (papier et forêt) – 80 travailleurs en lock-out depuis le 23 février 1979.
• Les employés de la scierie Berfec (papier et forêt) – 65 travailleurs en lock-out depuis le 4 mai 1979.

SOREL
• Les employés des Aciers Atlas (Métallurgie) (nouveau syndicat) – 325 travailleurs en lock-out depuis le 21 mars 1979.

RICHELIEU-YAMASKA
• Les travailleurs de Omega Machinerie (Métallurgie) – 25 travailleurs en grève depuis le 8 septembre 1978.

THETFORD MINES
• Les travailleurs de l'Imprimerie de la région de l'Amiante (papier et forêt) – 13 travailleurs en grève depuis le 31 juillet 1978.

VICTORIAVILLE
• Les travailleurs de PVU (Métallurgie) – 20 travailleurs en lock-out depuis le 16 avril 1979.

SEPT-ILES
• Les employés de Westinghouse de Sept-Iles (Métallurgie) (nouveau syndicat) – 18 travailleurs en grève depuis le 7 février 1979.

LOCK-OUT AUX ARTISANS

Le 4 mai dernier, les patrons de la coopérative d'assurance-vie Les Artisans ont mis leurs employées (és) en lock-out, laissant ainsi entendre qu'ils n'entendaient pas en arriver à une entente sur les clauses en suspens: vacances, travail à forfait, vacances... Malgré son statut de "bonne vieille coopérative bien de chez-nous", Les Artisans utilisent les mêmes méthodes que les employeurs capitalistes de l'entreprise privée: répression, lock-out, violence sur les lignes de piquetage.

FERMETURE DE CGR A LACHUTE

La compagnie CGR de Lachute a officiellement fermé son usine le 29 avril, créant ainsi une quarantaine de chômeurs dans une région où le taux de chômage se situe autour de 20%. Les raisons invoquées par la direction pour fermer l'usine sont les problèmes de contrôle de la qualité (problèmes qui seraient "contrôlables" selon un représentant de la direction) et la faiblesse du marché nord-américain dans le secteur du matériel radiologique. La compagnie CGR-Canada est une filiale de la Multinationale française Compagnie Générale de Radiologie qui compte environ 9 000 employés répartis dans 36 sociétés différentes installées dans 29 pays. L'usine CGR de Lachute fabrique des lampes radiologiques pour les hôpitaux. Construite en 1973 avec une subvention de $700 000 du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, cette usine est dotée d'une technologie de pointe qui requiert une main-d'oeuvre très spécialisée (notamment des souffleurs de verre), qui peuvent difficilement trouver un emploi dans des industries similaires. On se souviendra que la dernière négociation à CGR avait donné lieu à un lock-out qui a duré 8 mois.

NE BUVONS PLUS DE PEPSI NI DE O'KEEFE

Dans le cadre du conflit Pepsi à St-Hyacinthe, ce qui se dessinait semble se confirmer: les travailleurs ont toujours été d'avis que le propriétaire Larivée refusait de signer une convention avec le nouveau syndicat CSN non par incapacité de payer (seulement un montant total de $12,000 sépare les deux parties) mais simplement parce qu'il voulait à tout prix casser le syndicat.

Pourquoi faire diparaître le syndicat

En effet un syndicat à l'usine Pepsi, un syndicat CSN par surcroît, compromettait l'établissement d'une grande usine d'embouteillage Pepsi régionale à St-Hyacinthe. Or ayant annoncé la fermeture de son usine Pepsi à St-Hyacinthe, Yvan Larivée a vendu son matériel d'usine et roulant à un "concurrent", Distribution Maska St-Laurent Inc., de Granby. Lequel est maintenant propriétaire d'un terrain à St-Hyacinthe où il construirait bientôt une grande usine d'embouteillage régionale...

Ne buvons plus de Pepsi ni de O'Keefe

Pour combattre une telle attitude patronale, les travailleurs de St-Hyacinthe nous demandent de refuser de consommer les produits Pepsi et O'Keefe, surtout sur les lieux de travail.

De plus le syndicat a présenté une requête en transmission de droit et obligations au ministère du Travail, sans toutefois se fier sur cette procédure pour règler le conflit.

PAS DE FETE NATIONALE SUR LE DOS DES MUSICIENS ET MUSICIENNES

Après cinq séances de négociations, le comité organisateur de la fête nationale a opposé une fin de non-recevoir à toutes les demandes du Syndicat de la musique du Québec (CSN) et a, par le fait même, provoqué une rupture totale des pourparlers, le 4 avril dernier. Les demandes, pourtant, des syndiqués CSN sont modestes: aucune discrimination en ce qui concerne l'allégeance syndicale, un minimum de $100 par personne par représentation, 4% de vacances, 5% d'avantages sociaux, un contrat unique, etc. Le comité organisateur a dit non à toutes ces demandes. Il propose plutôt le bénévolat au nom de "la fierté nationale". Enfin, ils nient la représentativité du SMQ et s'opposent au principe de la négociation collective. Le SMQ a donc demandé une rencontre avec le ministre responsable des Fêtes et a lancé un appel à tous les travailleurs et travailleuses de la musique afin qu'ils ne signent aucun contrat individuel avant la signature de la convention collective négociée.

à Victoriaville

FERMETURE DE PVU

Le syndicat des travailleurs de P.V.U. (CSN) a toutes les raisons de croire que le Dr. Hébert, propriétaire de cette compagnie, a fermé ses portes le 16 avril dernier pour aller s'établir à Guelph en Ontario.

Après une enquête la CSN appris que cet employeur aurait déménagé de la machinerie de son usine de Victoriaville en direction de l'Ontario, plus précisément à Guelph, dans un entrepôt que ce dernier aurait loué pour continuer sa production qui était normalement faite dans la région de Victoriaville.

Si l'on se base sur les deux dernières séances de négociation du mois d'avril 1979, cela s'est avéré une perte de temps pour la partie syndicale.

Quant à la partie patronale, tout laisse croire que le Dr Hébert veut gagner du temps pour fuir en Ontario avec les profits qu'il a réalisés en exploitant au maximum les vingt travailleurs de cette usine depuis quinze ans.

La négociation est-elle un prétexte pour la partie patronale ou une couverture pour cacher aux travailleurs une fermeture d'usine pure et simple qui avait été pensée au moment où les travailleurs se sont syndiqués? C'est une question que nous posons au Dr. Hébert. Sa réponse serait sans doute que c'est la situation économique du Québec qui le fait agir ainsi.

LA SURDITE INDUSTRIELLE A LA CTCUM

Le 11 avril dernier, 35 travailleurs de l'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) sont allés déposer des demandes de compensation pour surdité industrielle à la Commission des accidents du travail (CAT) à Montréal.

Réclamant depuis longtemps l'élimination du bruit à la source, le syndicat du transport de Montréal a du prendre l'initiative de faire examiner 45 travailleurs parce que la CTCUM et ses médecins n'ont jamais pris au sérieux le problème du bruit à la CTCUM.

Des 45 travailleurs examinés à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et à l'Institut Bruchési, 35 se sont vus confirmés leur surdité alors que seulement 16 d'entre eux sont reconnus selon les normes de la CAT. C'est pourquoi le travailleurs réclament le traitement collectif des dossiers soumis et une seule enquête, dans les plus brefs délais.

Les travailleurs de la CTCUM ont bien l'intention d'arriver à la retraite avec une qualité auditive normale. Ils sont bien décidés à lutter pour conserver leur santé, sous tous ses aspects... L'expertise de la surdité industrielle à la CTCUM n'est pas terminé et la CTCUM devra prendre tous les moyens pour enrayer ce problème.

SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS DE L'URUGUAY

La Confédération Mondiale du Travail et son président Marcel Pepin ainsi que les trois centrales québécoises sont intervenues début mai au sujet des droits syndicaux en Uruguay. Cette intervention a pris la forme d'une conférence de presse ainsi que de télégrammes de dénonciation à différents organismes internationaux ainsi qu'aux gouvernements canadiens et uruguayens. Une telle intervention avait été sollicitée par la Convention Nationale du Travail de l'Uruguay (CNT), centrale unique.

En effet, la situation inimaginable qui sévit dans ce petit pays du cône sud de l'Amérique Latine a amené la CNT à lancer un Appel international de solidarité aux travailleurs et travailleuses du monde entier pour qu'ils les appuient dans leur demande d'amnistie générale face au gouvernement uruguayen.

Cette campagne internationale de solidarité vise au renouveau des droits démocratiques, politiques et syndicaux, dans ce pays où l'armée a pris le pouvoir en juin 1973 et où elle se maintient depuis dans le sang et la violence. Présentement on y compte plus de 7,000 prisonniers politiques et syndicaux (sur une population totale d'un peu plus de deux millions et demi), ce qui en fait le pays au monde ayant la plus forte proportion de prisonniers politiques. Sur ces 7,000, 4,000 ont été arrêtés et incarcérés durant le seul mois d'octobre 1975. En fait, un habitant sur 400 est en prison pour ses idées politiques. 8,000 autres, anciens prisonniers, doivent se rapporter continuellement à la Police et sont constamment surveillés. De plus, on sait que plus de 50 personnes sont mortes sous la torture.

De plus, une centaine de personnes sont disparues! On en retrouve quelquefois sur les plages aux grandes marées de l'équinoxe, une vingtaine l'automne dernier, mâchoires inférieures arrachées, mains coupées afin qu'on ne puisse pas les identifier.

La dictature ne se contente d'ailleurs pas d'arrêter, de torturer et de tuer des adultes, hommes ou femmes, mais elle s'en prend également aux enfants: dans certains cas, elle les enlève aux femmes qui accouchent en prison, alors qu'elle en séquestre d'autres pour amener leurs parents à se constituer prisonniers, des enfants que l'on ne revoie jamais, comme c'est le cas de ces quatre de moins de quatre ans enlevés par les militaires uruguayens: Simon Riquelo, 20 jours, Mariana Zaffaroni, 1 an et demi, Anatole et Victoria Julien Grisonas, respectivement de 4 ans et 1 an.

En cette année internationale de l'enfant, que peut-on faire contre un pareil gouvernement complètement corrompu, inhumain, qui a mis l'économie du pays par terre et qui ne peut plus gouverner que par la terreur, la force et les assassinats, même contre des enfants?Le mouvement syndical uruguayen et international propose un plan d'action en vertu duquel les travailleurs du monde entier interviennent auprès des Nations Unies pour qu'elles exigent le respect des droits humains en Uruguay, auprès du Bureau International du Travail afin que soient rétablis les droits syndicaux et enfin auprès du Gouvernement Canadien pour qu'il cesse tout commerce et toute aide économique ou militaire avec ce pays d'Amérique Latine de même qu'avec les autres qui nient les droits politiques et syndicaux des travailleurs et travailleuses, de tout le peuple.

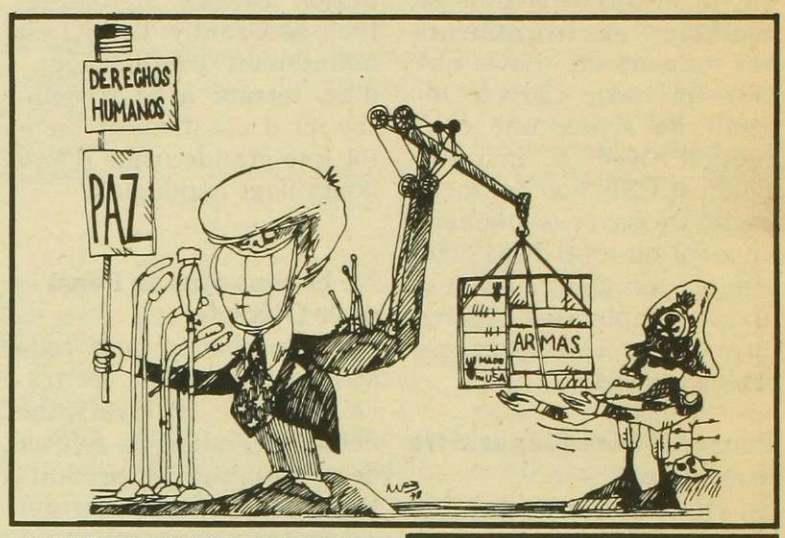

L'Uruguay: une dictature sans soutien populaire qui tue pour se maintenir au pouvoir

..."Il n'existe pas de liberté syndicale, la Convention Nationale des Travailleurs (CNT) de l'Uruguay et tous les syndicats ont été mis dans l'illéglaité; plus de la moitié de la Direction Nationale de la CNT et environ deux mille militants sont prisonniers depuis plusieurs années, parmi eux de remarquables figures du mouvement syndical comme Gerardo Cuesta, Vladimir Turiansky, Rosario Pietrarroia, Hector Rodriguez, Pedro Toledo, Thelman Borges, Leon Duarte, Didasko Perex, Edouardo Platero et Adolpho Drescher..."

Entre 1972 et 1978, on calcule que 80,000 personnes ont été détenues et 60,000 torturées. Sur une population qui s'établit maintenant à environ 2,700,000 habitants, c'est énorme: 1 sur 34 qui a déjà ou est détenu; 1 sur 45 qui a été torturé.

S'il en est ainsi, c'est que ce régime dictatorial ne jouit d'aucun soutien populaire et que par ailleurs l'économie du pays s'est totalement effondrée depuis que les militaires ont pris le pouvoir en juin 1973.

La situation économique est désastreuse

En Uruguay, le taux d'inflation annuel depuis 1971 se situe entre 40% et 110% alors que le salaire réel des travailleurs, selon les données même du ministre des Finances, a baissé depuis 1968 de plus de 80%. Le chômage se situe actuellement à 13% et ce malgré le fait que plus de 700,000 personnes ont quitté le pays, se sont exilées. Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que la dictature militaire se maintienne au pouvoir en asservissant par tous les moyens le peuple uruguayen.

En fait, économiquement, l'Uruguay ne se maintient à flot qu'avec l'aide commerciale de l'Afrique du Sud, d'Israel et du Chili ainsi qu'avec l'aide financière du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Inter-américaine de Développement (BID), deux organisations contrôlées principalement par le capital financier des USA et qui exercent le véritable contrôle politique. La seule dette extérieure a plus que triplé depuis et se chiffre maintenant à $1,900 millions, soit l'équivalent de trois années de revenus d'exportations.

La dégradation de tous les droits

La vie politique est interdite en Uruguay; les partis y sont interdits, les dirigeants des partis privés de leurs droits politiques pour une période de 15 ans et il n'y a évidemment pas d'élections. En fait, tous les pouvoirs, législatifs, exécutifs et judiciaires, sont concentrés entre les mains des militaires. Le régime politique en Uruguay, c'est le fascisme institutionnalisé. Même le général Liber Seregni, président du Frente Amplio, un mouvement politique allant des démocrates-chrétiens à la gauche indépendante, est en prison.

Quant aux droits humains, ils n'existent tout simplement pas: arrestations arbitraires, emprisonnements sans procès, séquestrations, tortures, absence de vie privée, dénonciations, tout est mis en oeuvre pour faire peur au peuple, l'aliéner complètement. Dans le seul secteur de l'enseignement, point fort de l'Uruguay avant le coup d'Etat, les bouleversements sont considérables: depuis juin 1973, 30% des enseignants du primaire, 35% de ceux du secondaire et plus de la moitié des universitaires ont été destitués et remplacés, plus souvent qu'autrement, par des militaires.

Présentement d'ailleurs, une nouvele vague de répression s'abat sur le pays et a fait jusqu'à maintenant plus de 150 nouvelles victimes, arrêtées, torturées, disparues.

Suite à une visite en Uruguay en 1976, des parlementaires canadiens, ont déclaré: "Nous avons senti la peur qui fait aujourd'hui partie de la vie des Uruguayens, au cours des entrevues, autant en Uruguay qu'en Argentine."